

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA BANK-

Siège social : Avenue Mohamed V 1002 Tunis

La Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Fethi SAIDI (Groupement CFA-CWG) et M. Zied KHEDIMALLAH (Groupement ACB-CWT).

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2025

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	4.1	304 256	439 101	(134 845)	(30,7%)
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	9 134	28 158	(19 024)	(67,6%)
AC3 - Créances sur la clientèle	4.3	14 536 163	13 452 195	1 083 968	8,1%
a- Comptes débiteurs		3 600 544	2 645 567	954 977	36,1%
b- Autres concours à la clientèle		10 447 486	10 314 018	133 468	1,3%
c- Crédits sur ressources spéciales		367 165	370 992	(3 827)	(1,0%)
d- Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT		120 968	121 618	(650)	(0,5%)
AC4 - Portefeuille-titres commercial	4.4	215 958	222 065	(6 107)	(2,8%)
AC5 - Portefeuille d'investissement	4.5	9 349 751	7 812 414	1 537 337	19,7%
AC6 - Valeurs immobilisées	4.6	145 149	143 678	1 471	1,0%
AC7 - Autres actifs	4.7	479 097	361 469	117 628	32,5%
Total des actifs		25 039 508	22 459 080	2 580 428	11,5%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	4.8	5 083 601	4 542 969	540 632	11,9%
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.9	1 971 511	1 535 092	436 419	28,4%
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.10	13 913 911	12 674 833	1 239 078	9,8%
a- Dépôts à vue		4 283 379	3 328 959	954 420	28,7%
b- Autres dépôts et avoirs		9 630 532	9 345 874	284 658	3,0%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	4.11	673 310	673 123	187	0,0%
a- Emprunts matérialisés		246 802	224 159	22 643	10,1%
b- Autres fonds empruntés		-	-	-	-
c- Ressources spéciales		426 508	448 964	(22 456)	(5,0%)
PA5 - Autres passifs	4.12	1 024 272	871 483	152 789	17,5%
Total des passifs		22 666 605	20 297 500	2 369 105	11,7%

Capitaux propres

CP1 - Capital	4.13	320 000	320 000	-	-
CP2 - Réserves	4.13	1 739 659	1 588 208	151 451	9,5%
CP3 - Actions propres	4.13	(4 955)	(4 343)	(612)	(14,1%)
CP4 - Autres capitaux propres	4.13	43 098	43 098	-	-
CP5 - Résultats reportés	4.13	557	(39 940)	40 497	101,4%
CP6 - Résultat de l'exercice	4.13	274 544	254 557	19 987	7,9%
Total des Capitaux propres		2 372 903	2 161 580	211 323	9,8%
Total des capitaux propres et passifs		25 039 508	22 459 080	2 580 428	11,5%

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2025

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	5.1	1 124 862	1 281 276	(156 414)	(12,2%)
a- En faveur des établissements bancaires et financiers		273 206	395 248	(122 042)	(30,9%)
b- En faveur de la clientèle		771 501	805 873	(34 372)	(4,3%)
c- En faveur de l'État		80 155	80 155	-	-
HB2 - Crédits documentaires	5.2	416 600	579 834	(163 234)	(28,2%)
Débiteurs par accréditifs export devises		8 558	38 707	(30 149)	(77,9%)
Débiteurs par accréditifs import devises		408 042	541 127	(133 085)	(24,6%)
HB3 - Actifs donnés en garantie	5.3	5 627 000	4 816 110	810 890	16,8%
Total des passifs éventuels		7 168 462	6 677 220	491 242	7,4%
Engagements donnés					
HB4 - Engagements de financements donnés	5.4	570 462	464 354	106 108	22,9%
Crédits notifiés non utilisés		570 462	464 354	106 108	22,9%
HB5 - Engagements sur titres	5.5	832	832	-	-
a- Participations non libérées		832	832	-	-
b- Autres		-	-	-	-
Total des engagements donnés		571 294	465 186	106 108	22,8%
Engagements reçus					
HB7 - Garanties reçues	5.6	10 523 018	9 364 052	1 158 966	12,4%
Total des engagements reçus		10 523 018	9 364 052	1 158 966	12,4%

ÉTAT DE RÉSULTAT

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2025

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2025	Jusqu'au 31/12/2024	Ecart	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	6.1	1 565 604	1 579 252	(13 648)	(0,9%)
a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		5 106	8 083	(2 977)	(36,8%)
b- Opérations avec la clientèle		1 530 480	1 541 027	(10 547)	(0,7%)
c- Autres intérêts et revenus assimilés		30 018	30 142	(124)	(0,4%)
PR2 - Commissions (en produits)	6.2	177 125	163 013	14 112	8,7%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	6.3	42 062	46 992	(4 930)	(10,5%)
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	712 906	499 905	213 001	42,6%
Total produits d'exploitation bancaire		2 497 697	2 289 162	208 535	9,1%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	(1 402 769)	(1 308 081)	(94 688)	7,2%
a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		(571 329)	(419 300)	(152 029)	36,3%
b- Opérations avec la clientèle		(804 021)	(854 542)	50 521	(5,9%)
c- Emprunts et ressources spéciales		(26 761)	(33 459)	6 698	(20,0%)
d- Autres intérêts et charges		(658)	(780)	122	(15,6%)
CH2 - Commissions encourues		(7 835)	(5 075)	(2 760)	54,4%
Total charges d'exploitation bancaire		(1 410 604)	(1 313 156)	(97 448)	7,4%
Produit Net Bancaire		1 087 093	976 006	111 087	11,4%
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	6.6	(196 217)	(216 616)	20 399	(9,4%)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.7	(13 978)	15 046	(29 024)	192,9%
PR7 - Autres produits d'exploitation		965	979	(14)	(1,4%)
CH6 - Frais de personnel	6.8	(274 716)	(273 467)	(1 249)	0,5%
CH7 - Charges générales d'exploitation	6.9	(117 866)	(99 975)	(17 891)	17,9%
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(13 135)	(14 593)	1 458	(10,0%)
Résultat d'exploitation		472 146	387 380	84 766	21,9%
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	6.10	(8 425)	(339)	(8 086)	2385,3%
CH11 - Impôt sur les bénéfices		(171 940)	(120 440)	(51 500)	42,8%
Résultat des activités ordinaires		291 781	266 601	25 180	9,4%
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(17 237)	(12 044)	(5 193)	43,1%
Résultat net de l'exercice		274 544	254 557	19 987	7,9%
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)		-	(40 975)	40 975	(100,0%)
Résultat après modification comptable		274 544	213 582	60 962	28,5%

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2025

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2025	Jusqu'au 31/12/2024	Ecart	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		1 776 844	2 047 822	(270 978)	(13,2%)
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(1 371 752)	(1 273 265)	(98 487)	(7,7%)
Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		2 000	50 211	(48 211)	(96,0%)
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(1 349 389)	(131 924)	(1 217 465)	(922,9%)
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		1 215 354	750 202	465 152	62,0%
Titres de placement		(1 216)	(1 003)	(213)	(21,2%)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(310 922)	(260 475)	(50 447)	(19,4%)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(121 392)	(130 694)	9 302	7,1%
Impôt sur les bénéfices		(131 484)	(106 535)	(24 949)	(23,4%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	7.1	(291 957)	944 339	(1 236 296)	(130,9%)
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		716 912	463 416	253 496	54,7%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(1 468 401)	(1 972 928)	504 527	25,6%
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(14 607)	(16 456)	1 849	11,2%
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	7.2	(766 096)	(1 525 968)	759 872	49,8%
Activités de financement					
Rachat d'actions propres		(27)	(14)	(13)	92,9%
Emission d'emprunts		100 000	-	100 000	-
Remboursement d'emprunts		(74 714)	(71 892)	(2 822)	(3,9%)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(22 313)	24 170	(46 483)	(192,3%)
Dividendes versés		(63 442)	(57 110)	(6 332)	(11,1%)
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	7.3	(60 496)	(104 846)	44 350	42,3%
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(1 118 549)	(686 475)	(432 074)	(62,9%)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(5 378 275)	(4 691 800)	(686 475)	(14,6%)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	7.4	(6 496 824)	(5 378 275)	(1 118 549)	(20,8%)

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
ARRÊTES AU 31 décembre 2025
(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1- PRESENTATION DE LA BANQUE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 320 millions de dinars, composé de 64.000.000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Avenue Mohamed V, 1002 Tunis. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de 17 directions régionales, 3 succursales, 180 agences et 4 espaces de libre-service.

La Banque finance tous les secteurs de l'économie nationale et en particulier la grande partie des besoins du secteur agricole.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 décembre 2025 comme suit :

	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
Actionnaires			
ACTIONNAIRES PUBLICS	32 149 136	160 745 680	50,23%
L'État Tunisien	22 565 045	112 825 225	35,26%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 723 427	13 617 135	4,26%
Office des Céréales	2 200 307	11 001 535	3,44%
Office de Commerce de la Tunisie	1 857 237	9 286 185	2,90%
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	1 451 576	7 257 880	2,27%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 127 815	5 639 075	1,76%
Office des Terres Domaniales	143 377	716 885	0,22%
Société Tunisienne du Sucre	53 463	267 315	0,08%
Office de l'Elevage et des Pâturages	26 889	134 445	0,04%
ACTIONNAIRES A PARTICIPATION PUBLIQUE	5 097 786	25 488 930	7,96%
CTAMA	1 983 753	9 918 765	3,10%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 166 344	5 831 720	1,82%
STAR	768 145	3 840 725	1,20%
Autres actionnaires à participation publique	1 179 544	5 897 720	1,84%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES	7 235 939	36 179 695	11,31%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	15 444 722	77 223 610	24,13%
ACTIONNAIRES ÉTRANGERS	3 537 132	17 685 660	5,53%
RACHAT ACTIONS PROPRES	535 285	2 676 425	0,84%
TOTAL	64 000 000	320 000 000	100%

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

3- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long terme sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des déblocages, pour leur valeur nominale.

3.1.2- Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net d'escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentées à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.1.3- Les provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0&1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

iii. Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2025-01 du 29 Janvier 2025, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi la présentation des engagements de la population classée 0 et 1 devraient être regroupés dans les segments suivants :

- Engagements sur les professionnels du secteur privé

- *Agriculture*
- *Industries mécaniques et électriques*
- *Industries agroalimentaires, y compris les oléifacateurs*
- *Industries pharmaceutiques*
- *Autres industries*
- *Bâtiments et travaux publics*
- *Tourisme y compris les agences de voyage*
- *Promotion immobilière*
- *Commerce*
- *Santé*
- *Télécom et TIC*
- *Autres services y compris les agences de location de voitures*

- Contreparties publiques

- *Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels*
- *Autres organismes publics*

- Particuliers

- *Particuliers du secteur privé : crédits logements*
- *Particuliers du secteur privé : crédits à la consommation*
- *Particuliers du secteur public : crédits logements*
- *Particuliers du secteur public : crédits à la consommation*

Pour chaque groupe de contreparties, la banque a déterminé un taux de migration moyen estimé sur un historique de 7 ans les plus récents (y compris l'année de référence et compte non tenu de l'année 2020). Le taux de migration est calculé en application de la formule suivante :

$$TM_{gi} = \frac{\text{Risque additionnel du groupe (i) de l'année N}}{\text{Engagements 0 \& 1 du groupe (i) de l'année N - 1}} \times 100$$

Le risque additionnel du groupe (i) désigne les engagements classés 0 et 1 de l'année N-1 du groupe (i) devenus classés 2, 3, 4 et 5 à la fin de l'année N.

Les taux de migration historique du groupe de contreparties "gi" sont majorés par les taux « Δgi » suivants:

Groupe de contreparties	Δgi
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	6,75%
Industries mécaniques et électriques	2,75%
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	2,75%
Industries pharmaceutiques	0,50%
Autres Industries	3,50%
BTP	6,25%
Tourisme, y compris les agences de voyage	7,75%
Promotion Immobilière	6,75%
Commerce	3,25%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	0,75%
Autres services y compris les agences de location de voitures	4,25%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	6,00%
Autres organismes publics	2,50%
Particuliers	
Crédits logements_Privé	2,00%
Consommation_Privé	3,25%
Crédits logements_Public	0,50%
Consommation_Public	0,75%

Le calcul des provisions collectives devrait être effectué en application des taux de provisionnement standards TP_{gi} qui se présentent comme suit:

Groupe de contreparties	TP_{gi}
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	40%
Industries mécaniques et électriques	40%
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	40%
Industries pharmaceutiques	40%
Autres Industries	40%
BTP	40%
Tourisme, y compris les agences de voyage	40%
Promotion Immobilière	30%
Commerce	40%
Santé	40%
Télécom et TIC	40%
Autres services y compris les agences de location de voitures	40%

Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	40%
Autres organismes publics	40%
Particuliers	
Crédits logements_Privé	20%
Consommation_Privé	40%
Crédits logements_Public	20%
Consommation_Public	40%

Les provisions collectives à constituer résultent alors de la multiplication des engagements de la classe 0 et ceux de la classe 1 du groupe en question, par ces deux paramètres ainsi estimés (taux de migration moyen du groupe et taux de provision spécifique au groupe).

3.1.4- Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissées ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en «Intérêts et agios réservés» et présentés en soustraction du poste «Créances sur la clientèle». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.2- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.2.1- Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

-Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

-Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois. Ils sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière pour les titres cotés et leur juste valeur pour les titres non cotés. Les moins-values latentes font l'objet de provisions.

Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti. Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

-Les titres de transaction se distinguent par leur courte durée de détention et leur liquidité. Sont classés parmi les titres de transaction, les titres dont la durée de détention des titres doit être limitée à trois mois. A chaque arrêté comptable, les titres de transaction doivent être évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

3.2.2- Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique:

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'État Tunisien, étant donné que leur remboursement s'effectue selon un échéancier sur 25 ans;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR ;
- Les montants placés en fonds commun de placement.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en « Engagements hors bilan » pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits des placements obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués principalement de participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, de comptes courants associés et de participations avec sortie libre.

Traitement des participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés:

En application des dispositions de la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 et conformément à la NCT 25, les titres de participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés sont considérés comme des crédits à la clientèle.

Traitement des titres de participation avec sortie libre:

L'évaluation de ces titres est faite en se basant sur la valeur d'usage des titres qui est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

3.3- Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.4- Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage au fur et à mesure des appels de fonds.

À la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNISRE.

3.5- Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres:

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés».

3.6- Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi :

Le personnel retraité de la BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale. Le calcul de cette provision est détaillé dans la note 4.12.

3.7- Règles de comptabilisation et d'évaluation des avoirs et dettes en devises

Conformément à la réglementation comptable en vigueur, la BNA tient une comptabilité multidevises. Ainsi, les opérations effectuées en devises sont enregistrées dans la comptabilité de chacune des devises correspondantes. Ensuite, elles sont converties en Dinars. Le processus de tenue de la comptabilité multidevises se fait comme suit:

- Comptabilisation dans la devise d'origine
- Conversion des charges et produits en dinars sur la base du cours de change au comptant relatif à chaque devise au moment de leur prise en compte
- Réévaluation des comptes de position de change par référence au cours fixing de la BCT.

3.9- Faits marquants de l'exercice 2025

Courant Décembre 2025, l'Etat a procédé au règlement partiel de la dette de l'Office des Céréales envers la Banque pour un montant égal à 1.000 MDT. Ce montant a été investi par la Banque à hauteur de 457,500 MDT dans la souscription à des Bons du Trésor Assimilables BTA remboursables sur 10 ans au taux de 9.40%

Le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 17/11/2025, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 70.000 mDT susceptible d'être porté à un maximum de 100.000 mDT, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne dont la durée de vie est de 5 ans pour les catégories A et B et 7 ans dont deux années de grâce pour la catégorie C. Les intérêts sont calculés au taux de 9,4% et/ou TMM + 2,00% pour la catégorie A, au taux de 9,5% et/ou TMM + 2,10% pour la catégorie B et au taux de 9,55% et/ou TMM+2,15% pour la catégorie C. L'emprunt a été clôturé avec succès le 08/12/2025 pour un montant 100.000 mDT.

La banque a procédé à la cession à sa filiale de recouvrement de créances « SOFINREC », au dinar symbolique, d'un lot de créances compromises. Le montant des créances s'élève à 6.547 mDT dont 166 mDT d'intérêts. Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances cédées, s'élèvent respectivement à 5.643 mDT et 738 mDT.

En application de l'article 40 de la loi n°98-111 du 28 Décembre 1998 portant la loi de finances pour la gestion 1999 ainsi que l'article 14 de la circulaire BCT n°2022-01 ayant pour objet la prévention et résolution des créances non performantes, la BNA a procédé à la radiation des créances à hauteur de 26.474 mDT dont 1.246 mDT d'intérêts. Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances radiées, s'élèvent respectivement à 23.157 mDT et 2.070 mDT. Rappelons que selon les dispositions du même article, les créances radiées et recouvrées ultérieurement seront réintégrées au résultat de l'exercice au cours duquel le recouvrement aura lieu.

Dans le cadre de son ambitieux plan d'expansion et de modernisation, la BNA BANK a ouvert, durant l'année 2025, sa nouvelle Direction Régionale à Sidi Bouzid. Cette action vise à contribuer activement à l'effort de développement régional et d'assurer une meilleure proximité avec la population locale.

4- NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

4.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 304.256 mDT au 31/12/2025 contre 439.101 mDT au 31/12/2024, soit une diminution de 134.845 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit:

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Avoirs en caisse en dinars	80 992	66 965	14 027	20,9%
Avoirs en caisse en devises	7 315	9 019	(1 704)	(18,9%)
Avoirs auprès de la BCT en dinars	1 352	21 141	(19 789)	(93,6%)
Avoirs chez la BCT en devises	105 226	100 220	5 006	5,0%
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	(678)	-	(678)	-
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	63 389	213 212	(149 823)	(70,3%)
Intérêts à percevoir	3	21	(18)	(85,7%)
Mouvements IBS	46 574	28 440	18 134	63,8%
Avoirs auprès du CCP	83	83	-	-
Total	304 256	439 101	(134 845)	(30,7%)

Ratio de liquidité

En application de la circulaire BCT n°2014-14, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité durant l'année 2025 de 100%. La BNA affiche, à la date du 31/12/2025, un ratio de liquidité de 145,67%.

	31/12/2025	31/12/2024
Ratio de liquidité	145,67%	137,18%

Les mouvements des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

	31/12/2024	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2025
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	-	(678)	-	-	(678)
Total	-	(678)	-	-	(678)

4.2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 9.134 mDT au 31/12/2025 contre 28.158 mDT au 31/12/2024, soit une diminution de 19.024 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit:

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
A - Créances sur les établissements bancaires	7 187	24 053	(16 866)	(70,1%)
Comptes courants & autres créances	7 186	24 052	(16 866)	(70,1%)
Intérêts à percevoir	1	1	-	-
B - Créances sur les établissements financiers	2 147	4 305	(2 158)	(50,1%)
Comptes courants	2	1	1	100,0%
Prêts à MLT	2 000	4 000	(2 000)	(50,0%)
Intérêts à percevoir	145	304	(159)	(52,3%)
Total brut	9 334	28 358	(19 024)	(67,1%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(200)	(200)	-	-
Total net	9 134	28 158	(19 024)	(67,6%)

Les créances sur les établissements bancaires ne sont pas matérialisées par des titres et ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale. Les créances sur les établissements financiers correspondent à des prêts MLT accordés aux sociétés de leasing. Elles ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale.

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	7 186	1	-	-	-	7 187
Comptes courants & autres créances	7 186	-	-	-	-	7 186
Intérêts à percevoir	-	1	-	-	-	1
B - Créances sur les établissements financiers	2	2 145	-	-	-	2 147
Comptes courants	2	-	-	-	-	2
Prêts à MLT	-	2 000	-	-	-	2 000
Intérêts à percevoir	-	145	-	-	-	145
Total au 31 décembre 2025	7 188	2 146	-	-	-	9 334
Total au 31 décembre 2024	24 052	2 306	-	2 000	-	28 358

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	-	-	-	7 187	7 187
B - Créances sur les établissements financiers	-	-	-	2 147	2 147
Total brut au 31 décembre 2025	-	-	-	9 334	9 334
Total brut au 31 décembre 2024	-	-	-	28 358	28 358

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit:

	31/12/2024	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2025
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(200)	-	-	-	(200)
Total	(200)	-	-	-	(200)

Ce poste ne comprend pas de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers. Le montant de la provision, soit 200 mDT, concerne des provisions pour risques divers constatées et relatives à des écarts dégagés lors du rapprochement de nos comptes avec nos correspondants en devises.

4.3- Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2025 à 14.536.163 mDT contre 13.452.195 mDT au 31/12/2024, enregistrant ainsi une augmentation de 1.083.968 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit:

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Engagements bruts agricoles	1 254 414	1 167 959	86 455	7,4%
Comptes débiteurs	239 941	222 633	17 308	7,8%
Autres concours à la clientèle	613 123	541 308	71 815	13,3%
Crédits sur ressources spéciales	254 714	252 714	2 000	0,8%
Intérêts impayés et créances rattachées	157 080	155 886	1 194	0,8%
Produits constatés d'avance	(10 444)	(4 582)	(5 862)	(127,9%)
Engagements bruts commerciaux et industriels	16 176 657	14 955 789	1 220 868	8,2%
Comptes débiteurs	3 622 925	2 655 841	967 084	36,4%
Autres concours à la clientèle	11 882 671	11 664 230	218 441	1,9%
Crédits sur ressources spéciales	108 615	115 077	(6 462)	(5,6%)
Intérêts impayés et créances rattachées	627 100	585 868	41 232	7,0%
Produits constatés d'avance	(64 654)	(65 227)	573	0,9%
Comptes courants associés	541	541	-	-
Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	120 968	121 618	(650)	(0,5%)
Encours brut	17 552 580	16 245 907	1 306 673	8,0%
Provisions sur créances à la clientèle	(2 027 214)	(1 882 272)	(144 942)	(7,7%)
Provisions sur créances classées	(1 132 575)	(1 122 275)	(10 300)	(0,9%)
Provisions additionnelles	(630 336)	(502 032)	(128 304)	(25,6%)
Provisions collectives sur créances non classées	(264 303)	(257 965)	(6 338)	(2,5%)
Intérêts et agios réservés	(988 662)	(910 899)	(77 763)	(8,5%)
Sur engagements agricoles	(129 342)	(129 086)	(256)	(0,2%)
Sur engagements commerciaux et industriels	(859 320)	(781 813)	(77 507)	(9,9%)
Provisions sur Comptes courants associés	(541)	(541)	-	-
Total des provisions et des intérêts et agios réservés	(3 016 417)	(2 793 712)	(222 705)	(8,0%)
Encours net	14 536 163	13 452 195	1 083 968	8,1%

Les créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT se détaillent comme suit:

	31/12/2025	31/12/2024
Créances non abandonnées / Fonds 133 MDT	54 879	54 947
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 133 MDT	476	476
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT	55 355	55 423
Créances non abandonnées / Fonds 160 MDT	63 299	63 881
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 160 MDT	2 314	2 314
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT	65 613	66 195
Total	120 968	121 618

L'évolution des provisions sur créances se détaille ainsi:

	31/12/2024	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2025
Créances douteuses					
Provisions individuelles sur créances classées	(1 122 275)	(89 201)	78 259	641	(1 132 575)
Provisions additionnelles	(502 032)	(158 542)	30 218	20	(630 336)
Provisions collectives	(257 965)	(6 337)	-	-	(264 303)
Total	(1 882 272)	(254 080)	108 477	661	(2 027 214)

La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Encours brut	179 152	-	-	17 373 428	17 552 580
Provisions sur créances à la clientèle	-	-	-	(2 027 214)	(2 027 214)
Intérêts et agios réservés	-	-	-	(988 662)	(988 662)
Provisions sur Comptes courants associés	-	-	-	(541)	(541)
Total au 31 décembre 2025	179 152	-	-	14 357 011	14 536 163
Total au 31 décembre 2024	170 171	-	-	13 282 024	13 452 195

4.3.1- Eligibilité au refinancement de la Banque Centrale

La ventilation des créances sur la clientèle selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale se présente comme suit:

	Agricoles	Commerciales & industrielles	31/12/2025	31/12/2024
Créances éligibles au refinancement	112 933	4 633 373	4 746 306	4 525 452
Créances non éligibles au refinancement	500 190	7 249 298	7 749 488	7 680 086
Total	613 123	11 882 671	12 495 794	12 205 538

4.3.2- Mouvements de créances douteuses sur la clientèle

Les mouvements de créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	31/12/2024	Concours nets de l'exercice	Dotations	Reprises	Int et agios réservés	31/12/2025
Créances douteuses nettes des provisions et agios réservés	1 447 691	170 957	(247 743)	106 833	(131 878)	1 345 860
Total	1 447 691	170 957	(247 743)	106 833	(131 878)	1 345 860

4.3.3- Ratios de solvabilité

En application de la circulaire BCT n° 2016-03, les banques sont tenues de respecter un ratio de solvabilité de 10%. Au 31 décembre 2025, la BNA affiche un ratio de solvabilité de 22,13% et un ratio Tier One de 19,07%.

	Seuil régl.	31/12/2025	31/12/2024
Ratio de solvabilité	10%	22,13%	23,88%
Tier One	7%	19,07%	20,73%

4.3.4- Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés

Les engagements (bilan et hors bilan) de la banque ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2025 comme suit :

	Engagements		Engagements hors Fonds Budgétaires		Provisions		Intérêts et agios réservés	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Classe 0	14 295 600	12 689 904	14 206 099	12 611 888	-	-	(2 164)	(379)
Classe 1	761 910	887 878	756 765	886 642	-	-	(5 506)	(6 562)
Total créances courantes	15 057 510	13 577 782	14 962 864	13 498 530	-	-	(7 670)	(6 941)
Classe 2	189 238	139 933	188 877	139 609	(5 597)	(4 718)	(20 317)	(19 149)
Classe 3	52 771	56 179	52 704	54 385	(16 851)	(15 097)	(4 422)	(5 215)
Classe 4	3 859 718	3 735 319	3 528 093	3 406 350	(1 784 811)	(1 647 195)	(923 869)	(792 366)
Total créances classées	4 101 727	3 931 431	3 769 674	3 600 344	(1 807 259)	(1 667 010)	(948 608)	(816 730)
Total créances en mDT	19 159 237	17 509 213	18 732 538	17 098 874	(1 807 259)	(1 667 010)	(956 277)	(823 671)
Taux des créances classées	21,41%	22,45%	20,12%	21,06%				
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions, les intérêts et agios réservés	57,50%	54,52%	62,97%	59,89%				

4.3.5- Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2025-01 du 29 Janvier 2025, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi, à la date du 31 décembre 2025, le solde de la provision collective comptabilisée par la BNA s'élève à 264.303 mDT et s'analyse comme suit :

	Eng (0 et 1)				Provision Collective
	HFB	TMMgi	Δgi	TPgi	
Professionnels du secteur privé					
Agriculture	496 584	7,42%	6,75%	40,00%	28 152
Industries mécaniques et électriques	571 213	1,51%	2,75%	40,00%	9 744
Industries agroalimentaires	920 526	3,99%	2,75%	40,00%	24 804
Industries pharmaceutiques	7 238	0,04%	0,50%	40,00%	16
Télécom et TIC	5 596	11,48%	0,75%	40,00%	274
Autres industries	393 361	6,31%	3,50%	40,00%	15 440
BTP	279 847	2,57%	6,25%	40,00%	9 879
Tourisme	51 308	15,58%	7,75%	40,00%	4 788
Promotion immobilière	314 834	7,37%	6,75%	30,00%	13 340
Commerce	974 388	5,39%	3,25%	40,00%	33 685
Santé	17 131	10,42%	1,00%	40,00%	783
Autres services (hors commerce et santé)	300 120	7,39%	4,25%	40,00%	13 977
Contreparties publiques					
Entreprises publiques opérant dans les secteurs concurrentiels	7 732 727	3,81E-08	2,50%	40,00%	77 327
Autres organismes publics	187 764	0%	6,00%	40,00%	4 758
Particuliers					
Crédits logements_Privé	231 806	3,12%	2,00%	20,00%	2 376
Consommation_Privé	556 624	4,33%	3,25%	40,00%	16 867
Crédits logements_Public	109 510	0,77%	0,50%	20,00%	279
Consommation_Public	1 080 274	1,06%	0,75%	40,00%	7 815
Total Classes 0 & 1	14 230 851				264 303

4.3.6- Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la BNA a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2025, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2025 s'élève à 630.336 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 128.304 mDT par rapport au 31/12/2024 et ce suite à la constatation au cours de l'exercice 2025 des dotations complémentaires pour un montant de 158.542 mDT et des reprises pour un montant de 30.218 mDT.

4.3.8- Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants envers les entreprises publiques.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2025 :

Cadre légal	Total des entreprises publiques	Dont engagements des sociétés					
		Office des Céréales	OCT	TRANSTU	O.T.D	O.N.H	EI Fouledh
Engagements au 31/12/2024	7 046 024	5 519 608	151 554	124 989	275 903	211 431	131 879
Engagements au 31/12/2025	8 225 835	6 514 842	123 338	156 163	347 651	271 401	145 717
Garanties de l'état au 31/12/2025	7 593 818	6 514 600	123 288	148 991	284 544	271 401	82 300
Autres Garanties au 31/12/2025	226 547	-	-	-	500	-	-
Agios et intérêts réservés au 31/12/2025	89 232	-	-	-	-	-	62 172
Classe au 31/12/2025	-	-	-	1	-	-	4
Provisions au 31/12/2025	18 869	-	-	-	-	-	1 245

4.4- Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial de la Banque s'élève à 215.958 mDT au 31/12/2025 contre 222.065 mDT au 31/12/2024, soit une diminution de 6.107 mDT due essentiellement à la diminution des bons du Trésor sur titres de transaction détenus par la Banque qui sont passés de 225.000 mDT au 31/12/2024 à 216.600 au 31/12/2025.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	31/12/2024	Acquisition/ Dotation	Cession/ Liquidation/ Reprise	Reclassement	31/12/2025
I- Titres de placement	5 924	1 281	576	(581)	7 200
1.1 Titres émis par les organismes publics	-	-	-	-	-
1.2 Titres émis par les entreprises liées	663	1 103	-	-	1 766
Valeurs brutes	663	1 103	-	-	1 766
Provisions	-	-	-	-	-
1.3 Titres émis par les entreprises associées	1 354	178	40	-	1 572
Valeurs brutes	1 394	178	-	-	1 572
Provisions	(40)	-	40	-	-
1.4 Titres émis par les co-entreprises	-	-	-	-	-
1.5 Autres titres émis	3 907	-	536	(581)	3 862
Valeurs brutes	4 834	-	(64)	-	4 770
Provisions	(927)	-	600	(581)	(908)
II- Titres de transactions	216 140	-	(7 382)	-	208 758
2.1 Titres de transaction à revenu fixe	216 140	-	(7 382)	-	208 758
Bons du trésor	225 000	-	(8 400)	-	216 600
Créances et dettes rattachées	(8 860)	-	1 018	-	(7 842)
2.2 Titres de transaction à revenu variable	-	-	-	-	-
Total net	222 065	1 281	(6 806)	(581)	215 958

Le Portefeuille-titres commercial est composé de titres de placement et de titres de transaction.

Les titres de placement sont composés de titres cotés et non cotés, à revenu variable.

Les titres de transactions sont composés de bons du trésor cessibles, à revenu fixe.

4.5- Portefeuille-titres d'investissement

Les titres d'investissement de la Banque ont totalisé 9.349.751 mDT au 31/12/2025 contre 7.812.414 mDT au 31/12/2024.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	Titres d'investis- sement	Titres participatifs	Obligations	Fonds Communs de Placement	Fonds gérés	Dettes des entreprises publiques	BTA d'investissement	Total au 31/12/2025
Valeur brute au 31/12/2025	272 397	40 000	1 123 126	94 520	637 125	119	6 998 544	9 165 831
Valeur au 1er janvier	253 222	75 000	1 163 503	72 520	567 130	119	5 550 761	7 682 255
Acquisitions / souscriptions	4 000	-	-	22 000	80 000	-	1 447 783	1 553 783
Cessions / Remboursement	-	(35 000)	(40 377)	-	(10 005)	-	-	(85 382)
Reclassements	15 175	-	-	-	-	-	-	15 175
Créances rattachées	323	6 799	46 896	-	41 729	15	228 824	324 586
Provisions au 31 décembre 2025	(40 767)	-	-	(4 072)	(95 828)	-	-	(140 667)
Provisions au 1er janvier	(39 749)	-	-	(3 881)	(83 058)	-	-	(126 688)
Dotations	(9 019)	-	-	(342)	(17 154)	-	-	(26 515)
Reprises	8 001	-	-	151	4 384	-	-	12 536
Valeur nette au 31/12/2025	231 953	46 799	1 170 022	90 448	583 026	134	7 227 368	9 349 751

Valeur brute au 31/12/2024	253 222	75 000	1 163 503	72 520	567 130	119	5 550 761	7 682 255
Créances rattachées	421	6 816	48 616	-	43 918	15	157 062	256 848
Provisions au 31/12/2024	(39 749)	-	-	(3 881)	(83 058)	-	-	(126 688)
Valeur nette au 31/12/2024	213 894	81 816	1 212 119	68 639	527 990	134	5 707 823	7 812 414

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit:

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Titres cotés	156 807	156 807	-	-
Titres non cotés	114 991	95 816	19 175	20,0%
Titres OPCVM	599	599	-	-
Total	272 397	253 222	19 175	7,6%

Le portefeuille titres d'investissement se détaillent au 31/12/2025 comme suit :

Titres	% de participation	Valeur brute au 31/12/2024	Acquisitions / Reclassement	Cessions	Valeur brute au 31/12/2025	Provisions	Valeur nette au 31/12/2025
SICAF Participations	99,986%	500	-	-	500	-	500
BNA Capitaux	99,000%	4 950	-	-	4 950	-	4 950
SOFINREC	97,822%	13 475	-	-	13 475	-	13 475
SICAR INVEST	59,800%	6 616	-	-	6 616	-	6 616
SOIVM SICAF	66,571%	2 735	-	-	2 735	-	2 735
SODET SUD	42,964%	9 826	-	-	9 826	-	9 826
BNA Assurances	52,156%	98 808	-	-	98 808	-	98 808
SIMPAR	34,558%	1 530	-	-	1 530	-	1 530
Tunisie Informatique Services	62,000%	465	-	-	465	(81)	384
AGROSERVICES	29,850%	60	-	-	60	-	60
LES ŒILLETS	96,047%	265	15 175	-	15 440	(8 703)	6 737
SICAV BNA	10,496%	509	-	-	509	-	509
SOGEST	25,000%	4	-	-	4	(4)	-
ESSOUKNA	0,040%	1	-	-	1	-	1
Placement Obligataire SICAV	0,029%	90	-	-	90	-	90
SIVIA	0,005%	-	-	-	-	-	-
SPI MADINA	0,002%	-	-	-	-	-	-
Parts dans les entreprises liées		139 834	15 175	-	155 009	(8 788)	146 221
GENERALE DES VENTES	49,995%	2 000	-	-	2 000	-	2 000
SODINO	24,750%	9 418	-	-	9 418	(4 521)	4 897
TUNIS-RE	18,977%	28 612	-	-	28 612	-	28 612
Parts dans les entreprises associées & co-entreprises		40 030	-	-	40 030	(4 521)	35 509
SIDCO	18,960%	3 055	-	-	3 055	(1 700)	1 355
SODIS SICAR	18,630%	5 681	-	-	5 681	(4 948)	733
MAISON DU BANQUIER	18,220%	1 542	-	-	1 542	-	1 542
SODEK	17,600%	1 098	-	-	1 098	(1 098)	-
INTER-BANK SERVICES	16,890%	726	-	-	726	-	726
STBG	15,760%	3 104	-	-	3 104	-	3 104
POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	15,000%	2 250	-	-	2 250	(291)	1 959
UNIFACTOR	12,500%	1 875	-	-	1 875	-	1 875
SIBTEL	12,410%	491	-	-	491	-	491
TAPARURA	11,110%	250	-	-	250	-	250
AIR LIQUIDE TUNISIE	11,060%	10 656	-	-	10 656	-	10 656
S.T.I TANIT	10,900%	6 704	-	-	6 704	(2 205)	4 499
MONETIQUE TUNISIE	10,370%	280	-	-	280	-	280
SFBT	0,490%	2 599	-	-	2 599	-	2 599
A.T.LEASE	11,130%	6 189	-	-	6 189	-	6 189
PÔLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR	10,000%	4 000	-	-	4 000	-	4 000
T.D.A	10,000%	400	-	-	400	(400)	-
SOTUGAR	8,330%	250	-	-	250	-	250
ELBENE INDUSTRIE	7,730%	7 560	-	-	7 560	(7 560)	-
SODICAB	7,690%	300	-	-	300	(243)	57

SPT MED V	7,170%	2 253	-	-	2 253	-	2 253
IMPRIMERIES REUNIES	6,620%	60	-	-	60	(60)	-
ENTREPOTS FRIGOFRIQUES DU SAHEL	6,560%	58	-	-	58	(58)	-
SEM	6,300%	25	-	-	25	(25)	-
TUNISIE TRADENET	5,000%	100	-	-	100	-	100
TUNIS CENTER	5,000%	500	-	-	500	-	500
CDC DEVELOPPEMENT	5,000%	100	-	-	100	-	100
TUNISAVIA	4,080%	30	-	-	30	-	30
COTUNACE	4,050%	582	-	-	582	-	582
CITECH SIDI BOUZID	6,650%	200	-	-	200	(147)	53
SOSESIB	4,000%	200	-	-	200	(88)	112
SOTULUB	3,680%	215	-	-	215	-	215
LE RIBAT	2,820%	200	-	-	200	(200)	-
STAR	2,190%	484	-	-	484	-	484
LE GOLF DES OASIS	1,960%	100	-	-	100	(100)	-
STS	1,940%	62	-	-	62	-	62
SIMAC	1,000%	5	-	-	5	-	5
MARE ALB	1,280%	157	-	-	157	-	157
EL MANSOUR TABARKA	1,090%	172	-	-	172	(172)	-
ZONE FRANCHE ZARZIS	1,000%	60	-	-	60	-	60
FOIRE INTER DE TUNIS	0,440%	44	-	-	44	-	44
CTN	0,260%	100	-	-	100	(100)	-
BTE	0,110%	99	-	-	99	(81)	18
TUNISIE AUTOROUTES	0,040%	434	-	-	434	(6)	428
STB	0,020%	208	-	-	208	(77)	131
CIOK	0,000%	120	-	-	120	(120)	-
LAIT BLEDI	20,000%	-	4 000	-	4 000	-	4 000
SWIFT	0,000%	1	-	-	1	(1)	-
Autres titres de participation		65 579	4 000	-	69 579	(19 680)	49 899
HAMMEMET SUD	10,000%	100	-	-	100	(100)	-
LAINO	3,190%	96	-	-	96	(96)	-
BATAM	2,760%	1 066	-	-	1 066	(1 066)	-
SPEI	14,800%	15	-	-	15	(15)	-
LIAL DU CENTRE	20,000%	15	-	-	15	(15)	-
EVOLUTION ECONOMIQUE	5,210%	37	-	-	37	(37)	-
SMVDA RAHMANIA	0,000%	-	-	-	-	-	-
SODAL	69,013%	1 447	-	-	1 447	(1 447)	-
STIA	49,992%	5 005	-	-	5 005	(5 005)	-
Sociétés en liquidation		7 781	-	-	7 781	(7 781)	-
Total général		253 222	19 175	-	272 397	(40 767)	231 629
Créances rattachées							321
Total général (net des provisions y compris créances rattachées)		253 222	19 175	-	272 397	(40 767)	231 953

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICAR se détaillent au 31/12/2025 comme suit :

	Année d'affectation	Montant initial	Remboursements	Moins-values /	Encours brut 31/12/2025	Provisions	Encours net au 31/12/2025
Fonds géré 1	1997	4 500	-	(281)	1 410	(1 460)	(50)
Fonds géré 2	1997	2 057	-	(239)	840	(698)	143
Fonds géré 3	1998	5 550	-	(1 170)	49	(49)	-
Fonds géré 4	1999	7 350	(400)	-	3 075	(2 893)	182
Fonds géré 5	2000	7 000	-	(13)	2 798	(2 798)	-
Fonds géré 6	2001	7 000	-	(70)	2 443	(2 111)	332
Fonds géré 7	2002	5 000	-	(156)	2 490	(1 706)	784
Fonds géré 8	2003	3 500	-	(30)	1 723	(1 320)	403
Fonds géré 9	2005	1 500	-	(30)	829	(538)	291
Fonds géré 10	2006	5 000	-	-	2 037	(1 854)	183

Fonds géré 11	2007	2 500	-	-	834	(695)	139
Fonds géré 12	2008	8 500	-	-	5 439	(4 715)	724
Fonds géré 13	2009	20 000	-	-	17 722	(12 945)	4 777
Fonds géré 14	2010	15 000	-	-	11 026	(7 429)	3 597
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500	-	-	1 470	(892)	578
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	-	-	450	(450)	-
FDS DEV IRADA ELkef	2010	450	-	-	450	(450)	-
Fonds géré 15	2011	10 000	-	-	3 900	(2 885)	1 015
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500	-	-	1 935	(1 378)	557
Fonds géré 16	2012	8 400	-	-	7 290	(4 430)	2 860
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600	-	-	5 400	(4 698)	702
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000	-	-	2 700	(1 521)	1 179
Fonds géré 18	2014	6 000	-	-	6 000	(3 211)	2 789
Fonds géré 19	2015	7 000	-	-	7 000	(207)	6 793
Fonds géré SIP SICAR 5	2014	4 000	-	-	4 000	(400)	3 600
Fonds géré SIP SICAR 6	2015	9 000	-	-	9 000	(4 244)	4 756
Fonds géré 20	2016	2 000	-	-	2 000	(600)	1 400
Fonds géré 21	2016	3 000	-	-	3 000	(1 138)	1 862
Fonds géré 20 BIS	2016	8 500	(4 385)	-	4 115	(715)	3 400
Fonds géré 22	2017	20 000	(5 000)	-	15 000	(1 528)	13 472
Fonds géré 22 BIS	2017	20 000	(4 300)	-	15 700	(5 772)	9 928
Fonds géré 22 TER	2017	20 000	(5 000)	-	15 000	(3 700)	11 300
Fonds géré 23	2018	25 000	(1 000)	-	24 000	(162)	23 838
Fonds géré 23 BIS	2018	25 000	-	-	25 000	(653)	24 347
Fonds géré 23 TER	2018	23 000	-	-	23 000	(1 100)	21 900
Fonds géré 24	2019	20 000	-	-	20 000	(362)	19 638
Fonds géré 24-BIS	2019	20 000	-	-	20 000	(702)	19 298
Fonds géré 24-TER	2019	5 000	-	-	5 000	-	5 000
FG SOFIA 1	2019	15 000	-	-	15 000	-	15 000
FG SOFIA 2	2020	20 000	-	-	20 000	-	20 000
Fonds géré 25	2020	30 000	-	-	30 000	(3 428)	26 572
Fonds géré 25 BIS	2020	31 750	-	-	10 750	(3 777)	6 973
Fonds géré 26	2021	25 000	-	-	25 000	(3 899)	21 101
Fonds géré 26 BIS	2021	24 500	-	-	24 500	(2 300)	22 200
FG SOFIA 3	2021	15 000	-	-	15 000	-	15 000
Fonds géré 27	2022	40 000	-	-	40 000	(16)	39 984
Fonds géré 27 BIS	2022	32 750	-	-	32 750	-	32 750
Fonds géré 28	2023	25 000	-	-	25 000	-	25 000
Fonds géré 28 BIS	2023	25 000	-	-	25 000	-	25 000
Fonds géré 28 TER	2023	20 000	-	-	20 000	-	20 000
Fonds géré 29	2024	20 000	-	-	20 000	-	20 000
Fonds géré 29 BIS	2024	15 000	-	-	15 000	-	15 000
Fonds géré 29 TER	2024	15 000	-	-	15 000	-	15 000
Fonds géré 29 QUATER	2024	15 000	-	-	15 000	-	15 000

Fonds géré 29 QUINQUIES	2024	15 000	-	-	15 000	-	15 000
Total (net de provisions)		730 857	(20 085)	(1 989)	637 125	(95 828)	541 297
Créances rattachées							41 729
Total (net de provisions y compris créances rattachées)		730 857	(20 085)	(1 989)	637 125	(95 828)	583 026

L'encours des provisions sur les fonds gérés s'est élevé au 31/12/2025 à 95.828 mDT, soit une variation nette de 12.770 mDT par rapport au 31/12/2024, et ce suite à la constatation au cours de l'année 2025, de dotations complémentaires pour un montant de 17.154 mDT et de reprises pour un montant de 4.384 mDT.

4.6- Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Banque.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature de l'immobilisation	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2025, une valeur brute de 347.602 mDT et des amortissements et des provisions de 202.453 mDT soit une valeur nette de 145.149 mDT contre 143.678 mDT au 31/12/2024, ce qui représente environ 0,58% du total des actifs de la banque.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit:

	Valeur au 31/12/2024	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Reclassement	Valeur au 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	42 028	1 891	-	-	43 919
Logiciels	41 147	1 892	-	(1 739)	41 300
Logiciels en cours	881	(1)	-	1 739	2 619
Amortissements	(38 642)	(1 730)	-	-	(40 372)
Logiciels	(38 642)	(1 730)	-	-	(40 372)
Total net (1)	3 386	161	-	-	3 547
Immobilisations corporelles	298 007	12 716	(7 040)	-	303 683
Terrains	6 353	-	-	-	6 353
Constructions	103 993	-	-	2 429	106 422
Agencements, aménagements et installations	76 144	149	-	9 721	86 014
Matériel de transport	6 485	-	-	-	6 485
MMB et Matériel Informatique	79 371	2 989	(7 040)	35	75 355
Immobilisations en cours	21 024	9 578	-	(12 185)	18 417
Mobiliers et matériel de bureau en stocks	497	-	-	-	497
Avances sur achats mobiliers et matériel de bureau	151	-	-	-	151

Immobilisations en dation	3 989	-	-	-	3 989
Amortissements	(156 414)	(11 405)	7 040	-	(160 779)
Constructions	(39 533)	(1 854)	-	-	(41 387)
Agencements, aménagements et installations	(47 626)	(5 002)	-	-	(52 628)
Matériel de transport	(4 301)	(717)	-	-	(5 018)
MMB et Matériel Informatique	(64 954)	(3 832)	7 040	-	(61 746)
Dépréciations	(1 302)	-	-	-	(1 302)
Immobilisations en dation	(895)	-	-	-	(895)
AAI en cours	(318)	-	-	-	(318)
Constructions en cours	-	-	-	-	-
Autres immobilisations	(89)	-	-	-	(89)
Total net (2)	140 291	1 311	-	-	141 602
Total général (1)+(2)	143 678	1 472	-	-	145 149

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2025 :

Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
Tunisie Lait	Terrain Fadhlina	2 074	1 179	(895)	(895)
Tunisie Lait	Terrain Fadhlina	36	36	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet		695	695	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet		120	120	-	-
Total		3 989			(895)

Ces biens sont acquis par la BNA, dans le cadre d'une opération de dation en paiement, suite à des jugements exécutés à l'encontre de certaines relations contentieuses et représentant des garanties hypothécaires reçues.

Ces immobilisations sont hors exploitation et destinées à être vendues.

4.7- Autres actifs

Les autres postes d'actif de la Banque ont totalisé 479.097 mDT au 31/12/2025 contre 361.469 mDT au 31/12/2024. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	265 657	153 419	112 238	73,2%
Débiteurs divers	6 972	3 476	3 496	100,6%
Compte Ministère de la Défense	855	855	-	-
Etat, impôts & taxes	98 760	82 535	16 225	19,7%
Impôts exigibles - Actif	(26 326)	(30 942)	4 616	14,9%
Commissions de gestion à percevoir	36 751	33 274	3 477	10,4%
Ajustements devises actifs	63 162	2 254	60 908	2702,2%
Billets de banque détériorés & déficits de caisse	7 739	7 802	(63)	(0,8%)
Charges payées d'avance	67	488	(421)	(86,3%)
Comptes d'attente actifs	215	635	(420)	(66,1%)
Comptes de régularisation	5 259	25 963	(20 704)	(79,7%)
Comptes monétiques	835	814	21	2,6%

Consommations chefs d'agences & directeurs	12	12	-	-
Comptes liés à la compensation actifs	89 510	38 757	50 753	131,0%
Affaires litigieuses & remises égarées	28 472	27 277	1 195	4,4%
Utilisation de lignes extérieures en attente d'affectation	691	797	(106)	(13,3%)
Produits à recevoir	438	354	84	23,7%
Ecart / VO MMB & Coffre Fort	(948)	(948)	-	-
Ecart / Amortissement MMB & Coffre Fort	1 312	1 312	-	-
Provisions pour dépréciation d'autres actifs d'exploitation	(48 119)	(41 296)	(6 823)	(16,5%)
Autres	213 440	208 050	5 390	2,6%
Comptes d'attentes agricoles	61	61	-	-
Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	(61)	(61)	-	-
Prêts au personnel	86 270	76 650	9 620	12,6%
Stock cartes de retrait	2 137	948	1 189	125,4%
Dotations timbres postes	310	181	129	71,3%
Dotations timbres fiscaux	19	25	(6)	(24,0%)
Dotations timbres spéciaux de voyage	70	52	18	34,6%
Dépôts et cautionnements	182	182	-	-
Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	79 869	79 869	-	-
Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	25 533	25 533	-	-
Autres comptes d'actif	40 114	40 106	8	0,0%
Provisions sur autres éléments d'actif	(21 064)	(15 496)	(5 568)	(35,9%)
Total Net	479 097	361 469	117 628	32,5%

4.7.1- Comptes liés à la compensation

Au 31 décembre 2025, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 89.510 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé créditeur de 10.094 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1).

4.7.2- Provisions sur autres actifs

L'évolution des provisions pour risques divers sur autres actifs se détaille ainsi :

	31/12/2024	Dotation	Reprise	Reclassement	31/12/2025
Provisions pour dépréciation d'autres actifs d'exploitation	(41 296)	(7 505)	682	-	(48 119)
Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	(61)	-	-	-	(61)
Provisions sur autres éléments d'actif	(15 496)	(5 568)	-	-	(21 064)
Total des provisions	(56 853)	(13 073)	682	-	(69 244)

4.7.3- Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT

Les créances abandonnées sur les fonds budgétaires de 133 MDT et 160 MDT se détaillent ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
Créances agricoles abandonnées (1999) / Fonds 133 MDT	14 956	14 956
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 133 MDT	24 121	24 121
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 133 MDT	27	27
Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT	39 104	39 104
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 160 MDT	40 598	40 598
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 160 MDT	167	167
Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT	40 765	40 765
Total	79 869	79 869

4.7.4- Créances agricoles abandonnées sur fonds propres et lignes extérieures

Les créances agricoles abandonnées sur des crédits octroyés sur les fonds propres de la banque et les lignes extérieures, dans le cadre de l'opération de prise en charge par l'Etat de créances prévue par l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, telle que modifiée par les textes subséquents, se détaillent ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources propres	14 584	14 584
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources extérieures	10 949	10 949
Total	25 533	25 533

4.8- Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche un solde de 5.083.601 mDT au 31/12/2025 contre 4.542.969 mDT au 31/12/2024, enregistrant ainsi une augmentation de 540.632 mDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Utilisations auprès de la BCT en devises	96	1 224	(1 128)	(92,2%)
Emprunts auprès de la BCT en dinars	5 057 000	4 532 000	525 000	11,6%
Intérêts à servir sur emprunts auprès de la BCT	26 505	9 745	16 760	172,0%
Total	5 083 601	4 542 969	540 632	11,9%

4.9- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste affiche 1.971.511 mDT au 31/12/2025 contre 1.535.092 mDT au 31/12/2024, enregistrant ainsi une augmentation de 436.419 mDT qui résulte principalement de la hausse des emprunts sur le marché monétaire en dinars. Il se détaille comme suit :

- Décomposition par nature de poste

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	1 967 117	1 532 697	434 420	28,3%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	4 394	2 395	1 999	83,5%
Total	1 971 511	1 535 092	436 419	28,4%

- Décomposition par nature de compte

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Comptes à vue	11 846	12 583	(737)	(5,9%)
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	1 956 600	1 520 599	436 001	28,7%
Intérêts à payer	3 065	1 910	1 155	60,5%
Total	1 971 511	1 535 092	436 419	28,4%

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue	11 846	-	-	-	-	11 846
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	-	1 956 600	-	-	-	1 956 600
Intérêts à payer	-	3 065	-	-	-	3 065
Total	11 846	1 959 665	-	-	-	1 971 511

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Comptes à vue	-	-	-	11 846	11 846
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	-	-	-	1 956 600	1 956 600
Intérêts à payer	-	-	-	3 065	3 065
Total	-	-	-	1 971 511	1 971 511

4.10- Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 13.913.911 mDT au 31/12/2025 contre 12.674.833 mDT au 31/12/2024, enregistrant ainsi une augmentation de 1.239.078 mDT, soit un taux d'accroissement de 9,8%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Dépôts en dinars	13 043 469	11 760 080	1 283 389	10,9%
Dépôts à vue en dinars	3 846 840	2 771 237	1 075 603	38,8%
Dépôts d'épargne en dinars	4 635 216	4 245 969	389 247	9,2%
Bons de caisse en dinars	46 083	43 162	2 921	6,8%
Comptes à terme en dinars	303 409	230 341	73 068	31,7%
Comptes spéciaux de placement en dinars	2 020 155	2 438 699	(418 544)	(17,2%)
Certificats de dépôt en dinars	1 455 500	1 072 500	383 000	35,7%
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	736 266	958 172	(221 906)	(23,2%)
Dépôts en devises	755 569	823 603	(68 034)	(8,3%)
Dépôts à vue en devises	412 625	542 470	(129 845)	(23,9%)
Bons de caisse en devises	25 594	24 846	748	3,0%
Comptes à terme en devises	179 878	109 432	70 446	64,4%
Comptes de placement en devises	123 016	127 386	(4 370)	(3,4%)
Autres sommes dues à la clientèle en devises	14 456	19 469	(5 013)	(25,7%)

Dettes rattachées	114 873	91 150	23 723	26,0%
Intérêts à payer sur dépôts à vue	23 914	15 253	8 661	56,8%
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	718	1 064	(346)	(32,5%)
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	60 426	60 933	(507)	(0,8%)
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	77 321	77 504	(183)	(0,2%)
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	(47 506)	(63 604)	16 098	25,3%
Total	13 913 911	12 674 833	1 239 078	9,8%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dépôts en dinars	9 216 884	1 914 572	1 778 385	133 628	-	13 043 469
Dépôts en devises	427 313	212 991	88 695	26 570	-	755 569
Dettes rattachées	-	114 873	-	-	-	114 873
Total	9 644 197	2 242 436	1 867 080	160 198	-	13 913 911

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Dépôts en dinars	249 403	28 620	-	12 765 446	13 043 469
Dépôts en devises	-	-	-	755 569	755 569
Dettes rattachées	-	-	-	114 873	114 873
Total	249 403	28 620	-	13 635 888	13 913 911

4.11- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales de la Banque ont totalisé 673.310 mDT au 31/12/2025 contre 673.123 mDT au 31/12/2024. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Emprunts matérialisés	246 801	224 159	22 642	10,1%
Emprunts obligataires	241 600	216 315	25 285	11,7%
Intérêts à payer emprunts obligataires	5 201	7 844	(2 643)	(33,7%)
Ressources spéciales (*)	426 509	448 964	(22 455)	(5,0%)
Ressources extérieures	127 933	150 686	(22 753)	(15,1%)
Ressources budgétaires	308 359	311 069	(2 710)	(0,9%)
Ecart de conversion sur emprunts	(10 546)	(13 696)	3 150	23,0%
Intérêts à payer sur ressources spéciales	763	905	(142)	(15,7%)
Total	673 310	673 123	187	0,0%

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

(*) La banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur les ressources extérieures. En effet, les crédits sur ressources spéciales ne sont débloqués aux clients qu'après l'obtention de l'accord de financement du bailleur de fonds correspondant et le décaissement desdites ressources.

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	-	6 297	56 278	172 527	11 700	246 802
Emprunts obligataires	-	5 192	52 182	172 527	11 700	241 601
Intérêts à payer emprunts obligataires	-	1 105	4 096	-	-	5 201
Ressources spéciales	-	309 981	37 822	60 582	18 123	426 508
Ressources extérieures y compris écart de conversion	-	859	37 822	60 582	18 123	117 386
Ressources budgétaires	-	308 359	-	-	-	308 359
Intérêts à payer sur ressources spéciales	-	763	-	-	-	763
Total	-	316 278	94 100	233 109	29 823	673 310

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par nature se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Emprunts matérialisés	18 995	10 321	-	217 485	246 801
Emprunts obligataires	18 600	10 100	-	212 900	241 600
Intérêts à payer emprunts obligataires	395	221	-	4 585	5 201
Ressources spéciales	-	-	-	426 509	426 509
Ressources extérieures y compris écart de conversion	-	-	-	117 387	117 387
Ressources budgétaires	-	-	-	308 359	308 359
Intérêts à payer sur ressources spéciales	-	-	-	763	763
Total	18 995	10 321	-	643 994	673 310

4.12- Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 1.024.272 mDT au 31/12/2025 contre 871.483 mDT au 31/12/2024, enregistrant ainsi une augmentation de 152.789 mDT. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Etat, impôts et taxes	48 659	61 608	(12 949)	(21,0%)
Impôts sur les sociétés	172 365	120 440	51 925	43,1%
Contribution exceptionnelle et contribution sociale de solidarité	35 166	24 781	10 385	41,9%
Organismes sociaux	61 609	58 054	3 555	6,1%
Comptes d'ajustement devises passifs	353	2 671	(2 318)	(86,8%)
Devises reçues en instance d'affectation	4 908	34 816	(29 908)	(85,9%)
Provisions pour risques divers (Comptes d'ajustement devises)	936	958	(22)	(2,3%)
SWAPS devises	154	(135)	289	214,1%
Congés à payer	14 909	14 081	828	5,9%
Produits perçus d'avance	11 871	11 073	798	7,2%
Excédents de caisse	12 964	11 734	1 230	10,5%
Charges sur emprunts	53	53	-	-
Autres comptes de régularisation passifs	147 292	78 836	68 456	86,8%
Provisions pour risques divers (Autres comptes de régularisation passifs)	30	30	-	-
Comptes liés à la compensation passifs	(10 094)	94 484	(104 578)	(110,7%)

Comptes de régularisation	108 654	56 747	51 907	91,5%
Comptes Etatiques créditeurs	921	967	(46)	(4,8%)
Créditeur divers	171 149	54 102	117 047	216,3%
Versements effectués par l'Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 133 MDT	78 435	78 435	-	-
Intérêts recouverts à verser à l'Etat /Fonds 133 MDT	7 261	7 152	109	1,5%
Versements effectués par l'Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 160 MDT	66 112	66 112	-	-
Intérêts recouverts à verser à l'Etat /Fonds 160 MDT	27 417	26 909	508	1,9%
Fournisseurs d'immobilisations	1 840	626	1 214	193,9%
Provisions pour passifs et charges	61 308	66 949	(5 641)	(8,4%)
<i>Provisions pour passifs et charges</i>	664	1 002	(338)	(33,7%)
<i>Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (**)</i>	9 166	8 778	388	4,4%
<i>Provisions pour risque fiscal et social</i>	-	9 329	(9 329)	(100,0%)
<i>Provisions pour pénalités BCT</i>	1 244	1 244	-	-
<i>Provisions pour suspens Inter-Siège T24h</i>	5 887	3 893	1 994	51,2%
<i>Provisions sur engagement par signature</i>	44 347	42 703	1 644	3,8%
Total	1 024 272	871 483	152 789	17,5%

(**) En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Établissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2025 s'élève à 9.166 mDT contre 8.778 mDT au 31/12/2024.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de mortalité et de départ anticipé : 3%
- Taux d'actualisation financière : 10,0%
- Espérance de vie : 74,5 ans pour les hommes
: 78,1 ans pour les femmes
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA : 580 DT

4.13- Capitaux propres

Les capitaux propres bruts ont atteint 2.372.903 mDT au 31/12/2025 contre 2.161.580 mDT au 31/12/2024 , soit une augmentation de 211.323 mDT. Les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2024	Affectation du résultat 2024	Distribution des dividendes	Achat Actions Propres	Rep/actions propres	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	Solde au 31/12/2025
Capital social	320 000	-	-	-	-	-	-	320 000
Dotation de l'État	43 098	-	-	-	-	-	-	43 098
Réserves légales	32 000	-	-	-	-	-	-	32 000
Réserves extraordinaires	567 340	50 100	-	-	-	-	-	617 440
Réserves à régime spécial	17 802	-	-	-	-	-	-	17 802
Réinvestissements exonérés	655 791	100 000	-	-	-	-	-	755 791
Actions propres	(4 344)	-	-	(31)	(581)	-	1	(4 955)
Modification Comptables	(40 975)	40 975	-	-	-	-	-	-
Primes d'émission et de fusion	252 197	-	-	-	-	-	-	252 197
Réserves pour fonds social	48 134	500	-	-	-	-	850	49 484
Réserves pour fonds de développement des compétences	14 945	-	-	-	-	-	-	14 945
Résultats reportés	1 035	62 982	(63 465)	-	-	-	5	557
Résultat net de l'exercice	254 557	(254 557)	-	-	-	274 544	-	274 544
Total	2 161 580	-	(63 465)	(31)	(581)	274 544	856	2 372 903

4.13.1- Bénéfice par action

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Bénéfice net de l'exercice avant modifications comptables (en mDT)	274 544	254 557	19 987	7,3%
Nombre d'actions ordinaires	64 000 000	64 000 000	-	-
Nombre d'actions propres	535 285	531 961	3 324	0,6%
Nombre d'actions ordinaires en circulation début de période	63 468 039	63 469 917	(1 878)	(0,0%)
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de période	63 464 715	63 468 039	(3 324)	(0,0%)
Nombre d'actions moyen pondéré	63 468 039	63 469 917	(1 878)	(0,0%)
Bénéfices revenant aux actions propres	2 296	2 116	180	7,9%
Bénéfice par action de valeur nominale de 5 DT (en DT)	4,326	4,011	0,315	-

5- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1- Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste a totalisé 1.124.862 mDT au 31/12/2025 contre 1.281.276 mDT au 31/12/2024. Il se décompose comme suit:

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
a- En faveur d'établissements bancaires	273 206	395 248	(122 042)	(30,9%)
Contre garanties	235 000	210 000	25 000	11,9%
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	38 206	62 248	(24 042)	(38,6%)
Cessions de créances	-	123 000	(123 000)	(100,0%)
b- En faveur de la clientèle	771 501	805 873	(34 372)	(4,3%)
Débiteurs par avals et acceptations	60 503	85 924	(25 421)	(29,6%)
Débiteurs par lettres de garanties	36 069	42 373	(6 304)	(14,9%)
Débiteurs par obligations cautionnées	6 219	24 606	(18 387)	(74,7%)

Débiteurs par cautions fiscales	50 459	60 154	(9 695)	(16,1%)
Débiteurs par cautions sur marchés publics	614 767	589 327	25 440	4,3%
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	3 484	3 489	(5)	(0,1%)
c- En faveur de l'État	80 155	80 155	-	-
Créances budgétaires transférées par l'Etat	80 155	80 155	-	-
Total	1 124 862	1 281 276	(156 414)	(12,2%)

La ventilation des cautions, avals et autres garanties données par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
a- En faveur d'établissements bancaires	-	-	-	273 206	273 206
b- En faveur de la clientèle	624	-	-	770 877	771 501
c- En faveur de l'État	-	-	-	80 155	80 155
Cautions, avals et autres garanties données	624	-	-	1 124 238	1 124 862

5.2- Crédits documentaires

Les crédits documentaires ont totalisé 416.600 mDT au 31/12/2025 contre 579.834 au 31/12/2024. La ventilation des crédits documentaires par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
Crédits documentaires Import	189	-	-	407 853	408 042
Crédits documentaires Export	-	-	-	8 558	8 558
Total	189	-	-	416 411	416 600

5.3- Actifs donnés en Garantie

Le refinancement auprès de la Banque centrale de Tunisie s'est établi à 5.627.000 mDT au 31/12/2025 contre 4.816.110 mDT au 31/12/2024. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit:

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Titres de créances	3 584 000	3 086 931	497 069	16,1%
Bons du trésor	2 043 000	1 576 679	466 321	29,6%
Emprunts obligataires	-	152 500	(152 500)	(100,0%)
Total	5 627 000	4 816 110	810 890	16,8%

5.4- Engagements de financement donnés

Cette rubrique comporte les crédits notifiés aux clients mais non encore débloqués. Elle se détaille comme suit:

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)	23 576	31 588	(8 012)	(25,4%)
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	23 576	31 588	(8 012)	(25,4%)
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	159 558	195 357	(35 799)	(18,3%)
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	159 558	195 357	(35 799)	(18,3%)
Crédits de gestion notifiés et non utilisés	387 328	237 409	149 919	63,1%
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	387 328	237 409	149 919	63,1%

Total	570 462	464 354	106 108	22,9%
--------------	----------------	----------------	----------------	--------------

La ventilation des engagements de financements donnés selon la nature de la relation se présente comme suit

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)	-	-	-	23 576	23 576
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	-	-	23 576	23 576
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	-	-	-	159 558	159 558
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	-	-	159 558	159 558
Crédits de gestion notifiés et non utilisés	-	-	-	387 328	387 328
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	-	-	387 328	387 328
Total	-	-	-	570 462	570 462

5.5- Engagements sur titres

Cette rubrique comporte les titres d'investissement souscrits non encore libérés. Elle se détaille comme suit:

	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré 2025 (1)-(2)	Montant non libéré 2024
SODIS SICAR	3 328	2 496	832	832
Total	3 328	2 496	832	832

5.6- Garanties reçues

Les Garanties reçues sont constituées au 31/12/2025 des éléments suivants:

	Actifs courants	Actifs classés	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Garanties reçues des banques	777 975	-	777 975	215 050	562 925	261,8%
Garanties reçues de l'État	7 625 462	477 710	8 103 172	7 004 634	1 098 538	15,7%
Fonds Budgétaires & Dotation	88 615	331 436	420 051	410 338	9 713	2,4%
SOTUGAR	9 424	27 564	36 988	45 103	(8 115)	(18,0%)
FNG	15 905	36 143	52 048	53 868	(1 820)	(3,4%)
FGIC	-	266	266	266	-	-
Garanties de l'État	7 511 518	82 300	7 593 818	6 495 060	1 098 758	16,9%
Garanties reçues de la clientèle	136 214	1 505 658	1 641 872	2 144 368	(502 496)	(23,4%)
Garanties Hypothécaires	-	1 493 305	1 493 305	1 895 853	(402 548)	(21,2%)
Garanties financières	136 214	12 353	148 567	248 515	(99 948)	(40,2%)
Total	8 539 652	1 983 367	10 523 019	9 364 052	1 158 967	12,4%

6- NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

6.1- Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 1.565.604 mDT au 31/12/2025 contre 1.579.252 mDT au 31/12/2024, enregistrant ainsi une régression de 0,9%. Ils s'analysent comme suit :

	2025	2024	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	5 106	8 083	(2 977)	(36,8%)
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	-	3	(3)	(100,0%)
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	4 719	7 133	(2 414)	(33,8%)
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	370	928	(558)	(60,1%)
Gains / Report sur opérations de SWAP	17	19	(2)	(10,5%)
Opérations avec la clientèle	1 530 480	1 541 027	(10 547)	(0,7%)
Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	379 291	366 021	13 270	3,6%
Intérêts sur crédits à la clientèle	1 151 189	1 175 006	(23 817)	(2,0%)
Autres intérêts et revenus assimilés	30 018	30 142	(124)	(0,4%)
Total	1 565 604	1 579 252	(13 648)	(0,9%)

6.2- Commissions perçues

Les commissions perçues par la banque ont totalisé 177.125 mDT au 31/12/2025 contre 163.013 mDT au 31/12/2024. Elles se décomposent comme suit :

	2025	2024	Variation	%
Commissions en produits sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	98 075	90 914	7 161	7,9%
Commissions en produits sur opérations monétiques	16 768	14 604	2 164	14,8%
Commissions en produits sur opérations de change	1 918	1 720	198	11,5%
Commissions en produits sur opérations de commerce extérieur	7 985	6 896	1 089	15,8%
Commissions en produits sur location de coffres forts	63	59	4	6,8%
Commissions en produits d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	23 762	21 967	1 795	8,2%
Commissions en produits de gestion des fonds budgétaires & ressources extérieurs	2 932	1 853	1 079	58,2%
Commissions en produits sur avals billets de trésorerie	243	367	(124)	(33,8%)
Commissions en produits diverses	25 379	24 633	746	3,0%
Total	177 125	163 013	14 112	8,7%

6.3- Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 42.062 mDT au 31/12/2025 contre 46.992 mDT au 31/12/2024 soit une régression de 4.930 mDT. Ils se détaillent comme suit:

	2025	2024	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	18 485	18 510	(25)	(0,1%)
Intérêts nets sur bons de trésor	18 485	18 510	(25)	(0,1%)
Plus-value latente sur bons du trésor	-	-	-	-
Gains (pertes) nets sur titres de placement	2 175	1 536	639	41,6%
Dividendes et revenus assimilés des titres de placement	1 536	1 364	172	12,6%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	-	(23)	23	100,0%
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	639	195	444	227,7%

Gains nets sur opérations de change	21 402	26 946	(5 544)	(20,6%)
Résultat sur opérations de change	14 147	17 302	(3 155)	(18,2%)
Commissions sur change manuel	7 255	9 644	(2 389)	(24,8%)
Total	42 062	46 992	(4 930)	(10,5%)

6.4- Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 712.906 mDT au 31/12/2025 contre 499.905 mDT au 31/12/2024, soit une augmentation de 42,6%. Ils se détaillent comme suit :

	2025	2024	Variation	%
Intérêts nets sur Bons de Trésor d'investissement	551 079	369 738	181 341	49,0%
Revenus des titres de participation Entreprise liée	5 555	2 556	2 999	117,3%
Revenus des titres de participation Entreprise associée	2 022	1 908	114	6,0%
Revenus des titres de participation Autres	6 985	6 276	709	11,3%
Revenus des titres participatifs	7 439	8 522	(1 083)	(12,7%)
Revenus des obligations	110 479	83 649	26 830	32,1%
Revenus des fonds gérés	29 347	27 256	2 091	7,7%
Total	712 906	499 905	213 001	42,6%

6.5- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 1.402.769 mDT au 31/12/2025 contre 1.308.081 mDT au 31/12/2024, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 7,2% . Ils s'analysent comme suit :

	2025	2024	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	(571 329)	(419 300)	(152 029)	36,3%
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	(572 348)	(418 163)	(154 185)	36,9%
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	1 674	(400)	2 074	(518,5%)
Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	(126)	(177)	51	(28,8%)
Perte / Deport sur opérations de SWAP	(529)	(560)	31	(5,5%)
Opérations avec la clientèle	(804 021)	(854 542)	50 521	(5,9%)
Intérêts sur comptes à vue	(107 390)	(82 900)	(24 490)	29,5%
Intérêts sur comptes d'épargne	(287 863)	(281 936)	(5 927)	2,1%
Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	(408 768)	(489 706)	80 938	(16,5%)
Charges sur emprunts et ressources spéciales	(26 761)	(33 459)	6 698	(20,0%)
Autres intérêts et charges assimilés	(658)	(780)	122	(15,6%)
Total	(1 402 769)	(1 308 081)	(94 688)	7,2%

6.6- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 196.217 mDT au 31/12/2025 contre 216.616 mDT au 31/12/2024, soit une diminution de 20.399 mDT. Il s'analyse comme suit :

	2025	2024	Variation	%
Dotations aux provisions sur engagements de la clientèle	(181 127)	(208 749)	27 622	(13,2%)
Dotations aux provisions pour créances douteuses individuelles	(89 201)	(172 220)	83 019	(48,2%)
Dotations aux provisions additionnelles	(158 542)	(92 442)	(66 100)	71,5%
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	(6 337)	-	(6 337)	-
Reprises de provisions pour créances douteuses	64 562	40 207	24 355	60,6%
Reprise de provisions additionnelles	15 114	15 675	(561)	(3,6%)
Reprises provisions sur créances cédées et radiées	28 800	22 642	6 158	27,2%
Reprises de provisions collectives sur créances non classées	-	13 565	(13 565)	(100,0%)
Pertes sur créances cédées et radiées	(31 609)	(27 493)	(4 116)	15,0%
Autres créances passées par pertes	(12 588)	(5 740)	(6 848)	119,3%
Sommes recouvrées au titre des créances radiées	6 849	3 055	3 794	124,2%
Reprises d'agios réservés sur créances cédées et radiées	2 808	4 851	(2 043)	(42,1%)
Dotations aux provisions pour engagements par signature	(5 206)	(15 030)	9 824	(65,4%)
Reprises provisions sur engagements par signature	4 223	4 181	42	1,0%
Dotation nette pour risques et charges	(15 090)	(7 868)	(7 222)	91,8%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(17 000)	(15 278)	(1 722)	11,3%
Reprises de provisions pour risques et charges	1 910	7 410	(5 500)	(74,2%)
Total	(196 217)	(216 616)	20 399	(9,4%)

6.7- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste a totalisé une perte de 13.978 mDT au 31/12/2025 contre un gain de 15.046 mDT au 31/12/2024. Il se détaille comme suit:

	2025	2024	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(9 020)	(588)	(8 432)	1434,0%
Dotations aux provisions pour fonds gérés	(17 153)	(9 881)	(7 272)	73,6%
Dotations aux provisions pour dépréciation des participations dans les FCP	(342)	(339)	(3)	0,9%
Reprises de provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	8 001	21 222	(13 221)	(62,3%)
Reprises de provisions pour fonds gérés	4 385	4 632	(247)	(5,3%)
Reprises de provisions pour dépréciation des participations dans les FCP	151	-	151	-
Total	(13 978)	15 046	(29 024)	192,9%

6.8- Frais de personnel

Les frais de personnel ont totalisé à 274.716 mDT au 31/12/2025 contre 273.467 mDT au 31/12/2024, soit une augmentation de 0,5%. Ils se détaillent comme suit :

	2025	2024	Variation	%
Salaires	(190 402)	(190 968)	566	(0,3%)
Charges sociales et fiscales	(61 284)	(57 869)	(3 415)	5,9%
Autres charges du personnel	(19 971)	(20 342)	371	(1,8%)
Charges sur assurance collectives et IDR	(2 231)	(4 540)	2 309	(50,9%)
Charges sur congés à payer	(828)	252	(1 080)	428,6%
Total	(274 716)	(273 467)	(1 249)	0,5%

6.9- Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé à 117.866 mDT au 31/12/2025 contre 99.975 mDT au 31/12/2024, soit une augmentation de 17,9%. Elles se détaillent comme suit :

	2025	2024	Variation	%
Frais d'exploitation non bancaires	(114 218)	(97 798)	(16 420)	16,8%
Loyers et charges locatives	(3 570)	(3 277)	(293)	8,9%
Entretiens et réparations (confiés à des tiers)	(12 718)	(8 928)	(3 790)	42,5%
Primes d'assurances	(1 667)	(1 339)	(328)	24,5%
Impôts et taxes	(6 124)	(5 844)	(280)	4,8%
Fournitures de bureau	(2 612)	(3 658)	1 046	(28,6%)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(3 062)	(4 035)	973	(24,1%)
Missions et réceptions	(641)	(540)	(101)	18,7%
Dons et cotisations	(468)	(287)	(181)	63,1%
Jetons de présence	(419)	(474)	55	(11,6%)
Affranchissements, téléphone, Télégramme et Telex	(2 124)	(2 156)	32	(1,5%)
Travaux exécutés par des tiers	(9 978)	(8 393)	(1 585)	18,9%
Fournitures faites à la banque (électricité, eau et gaz)	(2 579)	(2 666)	87	(3,3%)
Frais de publicité	(3 690)	(2 377)	(1 313)	55,2%
Transports et déplacements	(12 678)	(10 634)	(2 044)	19,2%
Participation au budget de l'APTBEF	(767)	(817)	50	(6,1%)
Documentation centrale	(1 164)	(1 062)	(102)	9,6%
Frais de contrôle médical	(167)	(144)	(23)	16,0%
Frais de formation et d'inscription	(1 145)	(521)	(624)	119,8%
Contribution au fonds de garantie bancaire	(31 408)	(28 602)	(2 806)	9,8%
Contribution sociale de solidarité	(17 237)	(12 044)	(5 193)	43,1%
Autres charges d'exploitation bancaire	(3 648)	(2 177)	(1 471)	(67,6%)
Total	(117 866)	(99 975)	(17 891)	17,9%

6.10- Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Les soldes en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires présentent une perte de 8425 mDT au 31/12/2025 contre une perte de 339 mDT au 31/12/2024. Ils se détaillent comme suit :

	2025	2024	Variation	%
Profits (pertes) exceptionnels(les)	6	33	(27)	(81,8%)
Déficits de caisse	(8)	(7)	(1)	(14,3%)
Pénalités et amendes fiscales	(8 423)	(365)	(8 058)	(2207,7%)
Total	(8 425)	(339)	(8 086)	(2385,3%)

6.11- Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

Les soldes en gain ou en perte provenant des autres éléments extraordinaires se détaillent comme suit :

	2025	2024	Variation	%
Contribution conjoncturelle au budget de l'Etat	(17 237)	(11 351)	(5 886)	(51,9%)
Contribution au fonds spécial relatif à la réforme de l'éducation	-	(693)	693	100,0%
Total	(17 237)	(12 044)	(5 193)	(43,1%)

7- NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

7.1- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2025, un flux de trésorerie net négatif de 291.957 mDT s'expliquant principalement comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 405.092 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les prêts et avances à la clientèle nettes des remboursements ont dégagé un flux net négatif de 1.349.389 mDT
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 1.215.354 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 310.922 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 121.392 mDT.

7.2- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2025 un flux de trésorerie net négatif de 766.096 mDT s'expliquant comme suit :

- Les intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement de 716.912 mDT ;
- Les acquisitions nettes sur portefeuille investissement de 1.468.401 mDT ;
- Les acquisitions nettes des immobilisations de 14.607 mDT ;

7.3- Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2025, un flux de trésorerie net négatif de 60.496 mDT provenant essentiellement de :

- Le remboursement d'emprunt pour le montant de 74.714 mDT ;
- Une diminution des ressources spéciales pour le montant de 22.313 mDT ;
- Le versement de dividendes pour un montant de 63.442 mDT ;

7.4- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et les Placements inférieurs à 3 mois composés par les Bons de Trésor de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 6.496.824 mDT au 31/12/2025 contre aussi un solde négatif de 5.378.275 mDT au 31/12/2024. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2025:

	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation	%
Liquidités en dinars tunisiens :	125 791	132 017	(6 226)	(4,7%)
- Avoirs en caisse en dinars	80 992	66 965	14 027	20,9%
- Avoirs auprès de la BCT en dinars	1 352	21 141	(19 789)	(93,6%)
- Avoirs en CCP	83	83	-	-
- Mouvements IBS	46 574	28 440	18 134	63,8%
- Correspondants débiteurs en dinars	7 188	24 052	(16 864)	(70,1%)
- Correspondants créditeurs en dinars	(10 398)	(8 664)	(1 734)	(20,0%)
Liquidités en devises :	174 482	318 532	(144 050)	(45,2%)
- Caisse en devises	7 315	9 019	(1 704)	(18,9%)
- Avoirs à la BCT en devises	105 226	100 220	5 006	5,0%
- Correspondants débiteurs en devises	63 389	213 212	(149 823)	(70,3%)
- Correspondants créditeurs en devises	(1 448)	(3 919)	2 471	63,1%
Emprunts en dinars	(7 013 601)	(6 052 600)	(961 001)	(15,9%)
Emprunts en devises	(96)	(1 224)	1 128	92,2%
Placements inférieurs à 3 mois	216 600	225 000	(8 400)	(3,7%)
Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2025	(6 496 824)	(5 378 275)	(1 118 549)	(20,8%)

8- Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

La Loi n° 2026-5 du 11 mars 2026, relative à la régularisation des créances agricoles impayées a été publiée au Journal officiel de la République tunisienne (JORT).

Conformément à cette loi, les banques publiques et privées s'engagent à régulariser la situation des créances bancaires des agriculteurs et des entreprises opérant dans le secteur agricole, classées auprès de la BCT en catégorie 4 et plus avant le 30 septembre 2025, et ce, par le rééchelonnement de la totalité du principal de la dette et de la valeur des intérêts contractuels initiaux sur une période maximale de 7 ans, dont une année de grâce, avec remise des pénalités de retard, à condition de payer 5% du principal de la dette lors du dépôt de la demande de régularisation.

En cas de règlement intégral de la dette sans rééchelonnement, le débiteur bénéficie de la remise totale des pénalités de retard et de 50% de la valeur des intérêts contractuels initiaux, à charge d'apurer la totalité de la dette dans un délai maximum de six mois à compter du dépôt de la demande de régularisation.

En outre, la BCT fixe les conditions et les modalités d'application et d'exécution de la présente loi dans un délai n'excédant pas 15 jours à compter de la date de sa publication au Journal officiel, y compris les modèles unifiés des contrats de régularisation et les délais impartis pour l'accomplissement des procédures, sans que ces délais ne puissent dépasser un mois à compter de la date de dépôt de la demande de régularisation.

La Banque centrale de Tunisie procède à la levée systématique de tous les classements bancaires négatifs concernant les agriculteurs et les entreprises agricoles bénéficiant de la présente loi, dès l'approbation des conventions de rééchelonnement ou de conciliation avec les banques. Les dispositions de ladite loi ne sont pas applicables aux créances faisant l'objet de poursuites judiciaires pour des crimes de corruption ou de blanchiment d'argent, sauf en cas de prononcé d'un jugement irrévocable d'acquiescement.

A noter que les dispositions de la nouvelle loi demeurent applicables jusqu'au 31 décembre 2026.

9- Note sur les opérations avec les parties liées

Opérations avec les Filiales & Entreprises Associées

1- La BNA a émis un emprunt obligataire subordonné en 2025 pour un montant global de 100 millions de dinars détaillé comme suit :

- 1.1- Un emprunt obligataire subordonné « BNA Subordonné 2025 » de 100MD sans recours à l'Appel Public à l'Epargne ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,4 % et/ou TMM + 2,00%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	5 ans	9,50% et/ou TMM + 2,10%	In fine
C	7 ans dont deux années de grâce	9,55% et/ou TMM + 2,15%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

- 1.2- La BNA capitaux a été chargée de préparer le dossier administratif de l'emprunt obligataire subordonné émis en 2025, ainsi la BNA a constaté à ce titre en charge de l'exercice une commission de placement de 395 mD hors taxes.

- 1.3- Les montants souscrits par les filiales et entreprises associées ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2025 se détaillent comme suit :

Société	Montant souscrit à l'EO BNA sub2025	Intérêts 2025
TUNIS RE	4 000	13
BNA Assurances	5 000	16
Total	9 000	29

2- La BNA a cédé, à sa filiale la SOFINREC, au dinar symbolique, un lot de créances compromises. Il se détaille comme suit :

	Total des créances cédées	Montant intérêt	Rep. de prov. agios et int. réservés
Lot 1	6 547	166	6 381
Total	6 547	166	6 381

3- L'encours des conventions de dépôts souscrits par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2025, un montant de 256.344 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2025
BNA Assurances	Compte de Placement	FILIALE	40 000
BNA Assurances	Certificat de dépôt	FILIALE	83 500
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	23 300
Placement Obligataire "SICAV"	Certificat de dépôt	FILIALE	33 500
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	55 740
SICAV BNA	Compte de Placement	FILIALE	1 000
SIVIA	Certificat de dépôt	FILIALE	1 000
GEVE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	3 300
SOFINREC	Certificat de dépôt	FILIALE	4 934
BNACAPITAUX	Certificat de dépôt	FILIALE	10 070
Total			256 344

4- En vertu de la convention signée le 26 Juillet 2021 entre l'Association professionnelle tunisienne des banques et des établissements financiers (APTBEF), la Fédération générale des banques et des établissements financiers et l'Union générale tunisienne du travail portant sur l'augmentation des indemnités servies aux personnels des banques et des établissements financiers à l'occasion du départ à la retraite de six à douze mois de salaire, la BNA a souscrit auprès de sa filiale, BNA Assurances, un contrat d'assurance destiné à couvrir le complément de la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'exercice 2025 s'élève à 1.767 mDT.

5-Durant l'année 2021, la BNA a procédé à la souscription aux titres participatifs auprès de la société BNA Assurances pour une valeur de 40 MD.

Ainsi, la valeur brute des titres participatifs a totalisé 40 MD au 31/12/2025.

6-La BNA a procédé à la souscription à des divers contrats d'assurances auprès de sa filiale BNA Assurances. Ces contrats portent sur:

- * Assurances décès et invalidité totale absolue et définitive en garantie de prêt
- * Contrat d'Assurance Vie "Epargne Individuelle"
- * Service "Assurance Assistance Voyage"
- * Contrat d'Assurance "Décès en cas du crédit impayé résultant d'un compte débiteur"
- * Contrat d'Assurance tous risques informatiques et électroniques de la BNA
- * Contrat d'Assurance responsabilité civile
- * Contrat d'Assurance bris de glaces, vitres et enseignes lumineuses
- * Contrat d'Assurance contre le vol et risques assimilés
- * Contrat d'Assurance incendie et les risques annexes
- * Contrat d'Assurance flotte automobile de la BNA
- * Contrat d'Assurance collective contre les accidents corporels

7- La BNA a signé avec la société «SIP-SICAR» (Filiale de la BNA absorbée par la SICAR INVEST en 2017) trois conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2025	Provisions	Encours net au 31/12/2025
Fonds gérés SIP SICAR 1	2010	1500	1470	(892)	578
Fonds gérés SIP SICAR 2	2011	2500	1935	(1 378)	557
Fonds gérés SIP SICAR 3	2012	6000	2700	(1 521)	1 179
Fonds gérés SIP SICAR 5	2014	4000	4000	(400)	3 600
Fonds gérés SIP SICAR 6	2015	9000	9000	(4 244)	4 756
Total		23 000	19 105	(8 435)	10 670

8- La BNA a signé avec sa filiale SICAR-INVEST, un avenant à la convention de gestion de fonds à capital risque. Au titre de cette convention, la BNA a confié à sa filiale la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche d'un montant de 656.957 mDT. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2025	Provisions	Encours net au 31/12/2025
Fonds géré 1	1997	4 500	1 410	(1 460)	(50,00)
Fonds géré 2	1997	2 057	840	(698)	142
Fonds géré 3	1998	5 550	49	(49)	-
Fonds géré 4	1999	7 350	3 075	(2 893)	182
Fonds géré 5	2000	7 000	2 798	(2 798)	-
Fonds géré 6	2001	7 000	2 443	(2 111)	332
Fonds géré 7	2002	5 000	2 490	(1 706)	784

Fonds géré 8	2003	3 500	1 723	(1 320)	403
Fonds géré 9	2005	1 500	829	(538)	291
Fonds géré 10	2006	5 000	2 037	(1 854)	183
Fonds géré 11	2007	2 500	834	(695)	139
Fonds géré 12	2008	8 500	5 439	(4 715)	724
Fonds géré 13	2009	20 000	17 722	(12 945)	4 777
Fonds géré 14	2010	15 000	11 026	(7 429)	3 597
Fonds géré 15	2011	10 000	3 900	(2 885)	1 015
Fonds géré 16	2012	8 400	7 290	(4 430)	2 860
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600	5 400	(4 698)	702
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000	(3 211)	2 789
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000	(207)	6 793
Fonds géré 20	2016	2 000	2 000	(600)	1 400
Fonds géré 20 BIS	2016	8 500	4 115	(715)	3 400
Fonds géré 21	2016	3 000	3 000	(1 138)	1 862
Fonds géré 22	2017	20 000	15 000	(1 528)	13 472
Fonds géré 22 BIS	2017	20 000	15 700	(5 772)	9 928
Fonds géré 22 TER	2017	20 000	15 000	(3 700)	11 300
Fonds géré 23	2018	25 000	24 000	(162)	23 838
Fonds géré 23 BIS	2018	25 000	25 000	(653)	24 347
Fonds géré 23 TER	2018	23 000	23 000	(1 100)	21 900
Fonds géré 24	2019	20 000	20 000	(362)	19 638
Fonds géré 24-BIS	2019	20 000	20 000	(702)	19 298
Fonds géré 24-TER	2019	5 000	5 000	-	5 000
Fonds géré 25	2020	30 000	30 000	(3 428)	26 572
Fonds géré 25 BIS	2020	31 750	10 750	(3 777)	6 973
Fonds géré 26	2021	25 000	25 000	(3 899)	21 101
Fonds géré 26 BIS	2021	24 500	24 500	(2 300)	22 200
Fonds géré 27	2022	40 000	40 000	(16)	39 984
Fonds géré 27 BIS	2022	32 750	32 750	-	32 750
Fonds géré 28	2023	25 000	25 000	-	25 000
Fonds géré 28 BIS	2023	25 000	25 000	-	25 000
Fonds géré 28 TER	2023	20 000	20 000	-	20 000
Fonds géré 29	2024	20 000	20 000	-	20 000
Fonds géré 29 BIS	2024	15 000	15 000	-	15 000
Fonds géré 29 TER	2024	15 000	15 000	-	15 000
Fonds géré 29 QUATER	2024	15 000	15 000	-	15 000
Fonds géré 29 QUINQUIES	2024	15 000	15 000	-	15 000
Total		656 957	567 120	(86 494)	480 626

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% de l'encours net des provisions des fonds confiés durant les dix premières années;
- Commission de recouvrement de 2,5%;
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2025 s'élèvent à 4.135 mD.

9- La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2025	Provisions	Encours net au 31/12/2025
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450	(450)	-
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450	(450)	-
Total		900	900	(900)	-

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 9 mDT hors taxes.

10- En vertu de conventions conclues avec la SICAV BNA, la SICAV Placement Obligataire et la BNA capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces OPCVM.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission relative à l'exercice 2025 s'élève à 455 mDT HT;
- 1.000 dinars hors taxes, commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.

11- En vertu de la convention conclue avec la BNA capitaux, cette dernière assure :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes. La BNA capitaux perçoit une rétribution forfaitaire de 30.000 dinars hors taxes par année ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA. La BNA capitaux perçoit, à ce titre :
 - *une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière
 - *une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé.
 - *des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées avec un maximum de 2.500 dinars par valeur.

12- La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux, BNA Assurances et Société Tunisie Informatique Services «TIS », certains de ses locaux. Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2025 en Dinars
BNA CAPITAUX-MARSA	7 200 (hors taxes)	15/12/2013	5%	Deuxième année de la location	11 193
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4 800 (hors taxes)	01/04/2008	5%	Deuxième année de la location	9 860
BNA Assurances	19 200 (hors taxes)	01/01/2025	5%	Deuxième année de la location	19 200
Tunisie Informatique Services	14 400 (TTC)	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	15 444
Total					55 697

13- Le montant des achats de matériel informatique, de maintenance et des prestations de services effectués au profit de la BNA, courant l'exercice 2025, par sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » s'élève à 3.948 mDT.

14- L'encours des montants souscrits par les filiales et entreprises associées, aux emprunts émis par la BNA, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts se détaillent au 31/12/2025 comme suit:

Société	BNA SUB 2025-01	BNA SUB 2022-01	BNA SUB 2021-01	BNA SUB 2019-01	Intérêts 2025
SICAR INVEST	-	4 791	3 000	-	972
TUNIS-RE	4 000	4 000	1 500	600	708
BNA Assurances	5 000	12 000	1 600	-	1 659
Total	9 000	20 791	6 100	600	3 339

15- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement intitulé « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. Initialement prévu pour une durée de 10 ans, ce fonds a été prolongé à 15 ans en 2018. Sa durée de vie a été à nouveau prolongée de 5 ans et ce à compter du 27 octobre 2023.

Les filiales et entreprises associées ayant souscrit à ce fonds dans le cadre de la prorogation ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2025 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2025
TUNIS-RE	6 000	11 994
BNA Assurances	8 000	15 992
Total	14 000	27 987

16- Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et les entreprises associées de la BNA ainsi que les intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2025 , comme suit :

Partie liée	Solde au 31/12/2025		Intérêts de l'exercice 2025		
	Débitéur	Créitéur	Encaissés	Servis	
SIMPAR		75	548	168	-
SIVIA		-	5 932	3	-
ESSOUKNA		-	1 060	12	-
AGRO-SERVICES		-	359	-	1
TIS		-	920	8	5
BNA CAPITAUX		-	2 994	2	203
SOFINREC		-	1 166	-	-
POS		-	4 296	-	88
SOGEST	2 734		-	344	-
EL MEDINA	1 127		317	332	-
SICAR INVEST	3		365	1	17
SOIVM SICAF		-	5	-	-
SICAV BNA		-	11	1	1
SICAF PARTICIPATIONS BNA		-	9	-	-
SODET SUD		-	9	-	-
TUNIS-RE		-	1 984	3	-
ZIED		-	1	-	-
BNA Assurances		-	1 572	16	364
GENERALE DES VENTES		-	36	-	-
SDA Hanchir Ayed		-	95	-	-

17- Les concours bancaires accordés par la BNA à ses filiales et à ses entreprises associées, totalisent, au 31/12/2025 , un montant de 162.642 mDT, répartis comme suit :

Société	Encours
SIMPAR	63 952
ESSOUKNA	31 099
SIVIA	28 621
EL MADINA	35 336
SODET SUD (*)	2 003
SOFINREC	1 050
SDA Hanchir Ayed	414
TIS	167
Total	162 642

(*) En application de l'article 40 de la loi n°98-111 du 28 Décembre 1998 portant la loi de finances pour la gestion 1999 ainsi que l'article 14 de la circulaire BCT n°2022-01 ayant pour objet la prévention et résolution des créances non performantes, la BNA a procédé à la radiation totale de cette créance. Néanmoins, sa déclaration à la centrale des risques au niveau de la BCT demeure inchangée.

Opérations avec les Administrateurs

1- La BNA a émis un emprunt obligataire subordonné en 2025 pour un montant global de 100 millions de dinars détaillé comme suit :

1.1- Un emprunt obligataire subordonné « BNA Subordonné 2025 » de 100MD sans recours à l'Appel Public à l'Epargne ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,4 % et/ou TMM + 2,00%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	5 ans	9,50% et/ou TMM + 2,10%	In fine
C	7 ans dont deux années de grâce	9,55% et/ou TMM + 2,15%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

1.2- La caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné BNA 2025-1. Le montant souscrit s'élève à 1.000 mDT et les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2025, sont de l'ordre de 3 mDT.

2- L'encours des montants souscrits par la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, aux emprunts obligataires émis par la BNA se détaillent comme suit (en mDT) :

Emprunts	BNA Sub 2021-01	BNA Sub 2022-01	BNA Sub 2025-01	Total
Encours au 31/12/2025	446	800	1 000	2 246
Intérêts 2025	25	19	3	47

3- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement intitulé « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. Initialement prévu pour une durée de 10 ans, ce fonds a été prolongé à 15 ans en 2018. Sa durée de vie a été à nouveau prolongée de 5 ans et ce à compter du 27 octobre 2023.

La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à ce fonds dans le cadre de sa prorogation. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leur portefeuille au 31/12/2025 se présentent comme suit :

Société	Montant	Valorisation
	souscrit	au 31/12/2025
CTAMA	2 000	3 998
Total	2 000	3 998

4- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2025 s'élève à 4.281 mDT.

5- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2025 s'élève à 6 299 mDT.

6- L'encours des conventions de dépôts souscrits par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2025, un montant de 143.099 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2025
CTAMA	Compte de Placement	Administrateur	10 099
CTAMA	Certificat de dépôt	Administrateur	133 000
Total			143 099

7- Les soldes des comptes courants ouverts par les administrateurs de la BNA se détaillent, au 31/12/2025 , comme suit :

Partie liée	Solde au 31/12/2025	
	Débit	Créditeur
CAISSE TUNISIENNE D'ASSURANCE MUTUELLES AGRICOLES	-	1 412

Opérations avec l'ETAT

1- La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'État conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances est de 90.446 mDT. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA et l'État tunisien en date du 24 mai 2017.

2- La BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2025 à 308.359 mDT.

Note sur les informations ESG

Introduction – Information ESG au 31 décembre 2025

Cette note dédiée aux informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) vient répondre au communiqué du 25 décembre 2025 et aux précisions publiées le 13 février 2026 par le Conseil du Marché Financier (CMF).

Cette communication s'inscrit dans le cadre du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité et repose sur une appréciation de la matérialité financière des facteurs ESG susceptibles d'influencer de manière significative l'activité, la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la Banque.

La démarche adoptée s'appuie sur les principes des normes internationales IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre comptable tunisien, et couvre les éléments suivants :

- * Le mode de gouvernance des enjeux ESG ;
- * La stratégie ESG et son articulation avec la stratégie globale de la Banque
- * L'identification et la gestion des risques et opportunités matériellement significatifs ;
- * Les indicateurs qualitatifs et, le cas échéant, quantitatifs jugés pertinents au regard de l'analyse de

matérialité financière.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, cette information s'inscrit dans une phase transitoire, conformément à l'approche « Comply or Explain » préconisée par le CMF. Lorsque les systèmes d'information ne permettent pas encore la production d'indicateurs quantitatifs pleinement fiabilisés, la Banque privilégie une information qualitative structurée, décrivant la démarche engagée, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que la trajectoire de montée en maturité du reporting ESG.

Cette note vise ainsi à fournir une information claire, pertinente et proportionnée, reflétant fidèlement l'exposition de la Banque aux enjeux ESG matériellement significatifs et leur incidence actuelle ou potentielle sur les principaux agrégats financiers.

I. Gouvernance

1. Organisation et supervision des enjeux ESG

La Banque Nationale Agricole a engagé une démarche structurée d'intégration progressive des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son dispositif global de gouvernance.

À ce stade, la supervision des enjeux ESG relève du management exécutif, sous l'impulsion de la Direction Générale, avec un pilotage opérationnel assuré par la Direction Communication & RSE en coordination avec les directions concernées.

En parallèle, le Pôle Risques contribue à l'intégration progressive des risques ESG dans le dispositif global de gestion des risques de la Banque, en cohérence avec les meilleures pratiques internationales.

Dans une logique de renforcement continu, la Banque travaille à la formalisation progressive d'un cadre de gouvernance ESG consolidé, incluant une structuration plus formalisée des instances de supervision.

2. Rôle de la Direction et intégration dans les processus internes

La Direction Communication & RSE assure le pilotage opérationnel des engagements ESG,

Les enjeux ESG sont progressivement intégrés :

- * Aux processus de reporting extra-financier ;
- * Aux analyses de risques émergents ;
- * Aux politiques d'achats responsables ;
- * Aux démarches d'inclusion financière et d'accompagnement des secteurs stratégiques, notamment l'agriculture durable et les PME.

La direction générale est régulièrement informée de l'avancement des travaux ESG et des évolutions réglementaires (notamment IFRS S1 et S2), permettant une prise en compte croissante des risques et opportunités liés à la durabilité dans les orientations stratégiques.

3. Processus d'identification et de gestion des risques et opportunités ESG

La BNA BANK a engagé un processus progressif d'identification et d'analyse des risques et opportunités liés à la durabilité et au climat, en articulation avec son dispositif global de gestion des risques.

Cette démarche repose sur :

- * L'identification des expositions sectorielles sensibles (agriculture, PME, activités exportatrices, etc.) ;
- * L'analyse des impacts réglementaires et prudentiels émergents ;
- * L'évaluation qualitative des risques climatiques et environnementaux susceptibles d'affecter la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives financières.

L'intégration complète des risques ESG dans la cartographie globale des risques fait partie des axes prioritaires de développement pour les prochains exercices, dans une logique d'amélioration continue et d'alignement progressif avec les standards internationaux.

4. Suivi des performances et trajectoire de maturité

Pour l'exercice 2025, et conformément à l'approche transitoire préconisée par le CMF, la BNA BANK privilégie une information qualitative structurée, en attendant la consolidation progressive de systèmes d'information permettant la production d'indicateurs quantitatifs pleinement fiabilisés.

La Banque s'inscrit dans une trajectoire graduelle visant à :

- * Formaliser davantage la gouvernance ESG ;
- * Renforcer l'intégration des risques climatiques dans le dispositif de Risk management ;
- * Développer des indicateurs ESG matériellement significatifs ;
- * Structurer progressivement le lien entre performance ESG et pilotage stratégique.

5. Développement des compétences et renforcement des capacités

Consciente que la gouvernance ESG repose avant tout sur la compétence et l'appropriation des enjeux par les équipes, la BNA BANK a engagé en 2025 un programme structuré de montée en compétences

Février 2026

* Formation de 5 collaborateurs aux normes IFRS S1 et IFRS S2 relatives aux informations financières liées à la durabilité et au climat.

Octobre - Décembre 2025

* Formation de 5 cadres issus de différentes directions (Contrôle Permanent & Conformité, Marketing & Expérience Client, Risques, Achats, PME) en RSE, ESG et Bilan Carbone.

* Certification ESG suivie par 3 collaborateurs (Marketing & Expérience Client, Audit Interne, Paie & Administration du Personnel) en partenariat avec PwC et Université Paris-Dauphine.

Mai 2025

* Participation d'un membre de la Direction Marketing & Expérience Client au Parcours Certifiant « Manager RSE » selon le référentiel ESG 1000,

Ce programme transversal illustre la volonté de la Banque de diffuser la culture ESG au-delà d'un seul département, en favorisant une approche intégrée et multidisciplinaire.

La BNA BANK adopte une approche progressive, structurée et proactive en matière de gouvernance ESG, en cohérence avec les attentes réglementaires nationales et les standards internationaux.

Si un comité ESG ou climat formel n'est pas encore institué à ce stade, les responsabilités sont clairement identifiées, les fonctions impliquées, les compétences renforcées et les dispositifs en cours de structuration.

Cette dynamique traduit l'engagement de la Banque à renforcer continuellement sa gouvernance des enjeux de durabilité, dans une logique de transparence, de matérialité financière et de création de valeur durable pour l'ensemble de ses parties prenantes.

II. Stratégie ESG et enjeux matériellement significatifs

1. Stratégie ESG – Orientation globale et articulation avec la stratégie de la Banque

La stratégie ESG de la BNA s'inscrit dans une logique d'intégration progressive des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance au cœur de son modèle d'affaires et de sa trajectoire 2026–2030.

Elle repose sur une approche structurée, articulée autour de quatre axes stratégiques complémentaires :

* Axe Environnement : accompagnement de la transition écologique, développement de la finance durable et réduction progressive de l'empreinte carbone de la Banque, avec une ambition de neutralité carbone à l'horizon 2050.

* Axe Sociétal & Inclusion : renforcement de l'inclusion financière, protection des populations vulnérables et contribution au développement territorial.

* Axe Culture & Sensibilisation ESG : diffusion d'une culture interne de durabilité, renforcement des compétences et structuration progressive des pratiques ESG.

* Axe Économique & Gouvernance Responsable : consolidation d'un modèle économique solide, innovant et transparent, intégrant les facteurs ESG dans la gestion des risques et les décisions de financement.

Cette stratégie est alignée avec les engagements internationaux de la Banque (Pacte Mondial, ODD) et structurée autour d'un système interne de gestion ESG, des politiques internes dédiées (climat, achats responsables, inclusion financière, éthique) et un dispositif de reporting conforme aux standards internationaux.

2. Identification des enjeux ESG matériellement significatifs

La prise en compte des enjeux ESG s'inscrit dans la stratégie globale de la Banque, compte tenu de son positionnement structurant dans le financement du secteur agricole et de l'économie nationale.

Le modèle économique de la BNA Bank repose en grande partie sur le financement de secteurs exposés aux risques climatiques et économiques, notamment :

* Agriculture

* Agroalimentaire

* Entreprises économiques

* Développement régional

L'identification des enjeux repose sur une analyse de matérialité financière inspirée des référentiels du Sustainability Accounting Standards Board, des principes de IFRS S1 et IFRS S2, ainsi que des thématiques environnementales de European Sustainability Reporting Standards.

Les enjeux retenus sont ceux susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la Banque :

→ Enjeux liés à la Gouvernance (G)

* Éthique des affaires SASB

La transparence, la lutte contre la corruption et la conformité réglementaire constituent des éléments déterminants pour la stabilité financière, la réputation et la confiance des investisseurs.

* Sécurité des données et protection des informations SASB

La digitalisation croissante expose la Banque à des risques opérationnels et réputationnels susceptibles d'affecter sa continuité d'exploitation et son coût du risque.

→ Enjeux Sociaux (S)

* Inclusion financière

En tant que banque publique, la BNA joue un rôle structurant dans le financement des populations vulnérables, des PME et du secteur agricole.

Ces orientations influencent directement la structure du portefeuille, le profil de risque et la dynamique de croissance.

* Vulnérabilité socioéconomique des clients

En tant que banque publique, la BNA veille à accompagner les clients en situation de vulnérabilité socioéconomique afin de prévenir le surendettement et de favoriser une inclusion financière responsable. Cette approche influence la gestion du risque de crédit et la qualité du portefeuille.

* Conditions de travail interne

La BNA accorde une attention particulière aux conditions de travail, à la formation et à l'égalité des chances. Ces engagements contribuent à la performance durable, à la maîtrise des risques opérationnels et à la stabilité organisationnelle.

→ Enjeux Environnementaux (E)

* Changement climatique

La BNA intègre progressivement les risques liés au changement climatique dans son dispositif de gestion des risques.

Ces facteurs influencent la qualité des actifs et l'orientation sectorielle du portefeuille.

* Gestion de l'eau

Compte tenu de son exposition au secteur agricole, la BNA est particulièrement attentive aux risques liés à la sécheresse. Ces risques impactent directement la résilience des contreparties financées et le profil de crédit.

* MACF (Carbone UE) – Règlement (UE) 2023/956

La mise en œuvre du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) renforce les exigences climatiques applicables aux entreprises exportant vers l'Union européenne. Cette évolution réglementaire influence le profil de risque des contreparties concernées et l'orientation sectorielle du portefeuille de la BNA.

* Transition climatique

La transition vers une économie bas-carbone implique une adaptation progressive des modèles économiques des secteurs financés. Cette dynamique impacte la stratégie d'allocation des financements et l'intégration des risques de transition dans la gestion du portefeuille.

*Stress hydrique

Le stress hydrique constitue un enjeu majeur pour les activités dépendantes des ressources en eau, notamment dans les secteurs agricole et industriel.

Ce facteur influence la viabilité des projets financés et le niveau de risque associé aux contreparties.

* Biodiversité

La préservation de la biodiversité devient un élément structurant de l'évaluation des impacts environnementaux des activités financées. Ces considérations peuvent affecter la durabilité des chaînes de valeur soutenues et la gestion des risques à long terme.

* Intégration des facteurs ESG dans l'analyse de crédit - SASB

L'incorporation des critères environnementaux et sociaux dans le processus d'octroi de crédit vise à anticiper les risques de transition et physiques susceptibles d'affecter la solvabilité des contreparties.

L'analyse financière réalisée est basée sur l'identification des risques et opportunités ; à ce jour toutefois, aucune évaluation financière des risques, notamment monétaires, n'ayant été réalisée dans cette phase transitoire, c'est pour cela qu'il n'est pas encore possible d'établir la connectivité entre les risques identifiés dans la matrice et leur impact sur les états financiers.

Résultats de l'analyse de matérialité financière

L'analyse de matérialité financière ESG nous a permis d'identifier et de retenir les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance susceptible d'avoir un impact financier actuel ou potentiel sur l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives de la BNA Bank, conformément aux attentes du Conseil du Marché Financier (CMF) et aux principes des normes internationaux.

Pilier	Enjeu	Description spécifique à la BNA Bank	Nature de l'enjeu
G	Éthique des affaires / Conduite des affaires	soumise à des exigences élevées de transparence, de conformité réglementaire et de prévention de la corruption, avec un impact direct sur sa réputation et sa stabilité	Matériel
G	Sécurité des données et protection des informations	La digitalisation croissante des services bancaires expose la BNA à des risques opérationnels et réputationnels susceptibles d'affecter la continuité d'exploitation.	Matériel
S	Inclusion financière	populations rurales, des PME et du secteur agricole, influençant directement la structure et la dynamique de son portefeuille.	Matériel
S	Vulnérabilité socioéconomique des clients	L'exposition aux petites exploitations agricoles et aux populations vulnérables impacte la qualité des actifs et le niveau de risque de crédit.	Matériel
S	Conditions de travail interne	l'égalité des chances contribuent à la performance organisationnelle, avec un impact financier direct limité à ce stade.	Non matériel (2025)
E	Changement climatique	L'exposition structurelle du portefeuille agricole aux risques climatiques physiques et de transition influence la qualité des actifs et la résilience financière.	Matériel
E	Gestion de l'eau	La récurrence des épisodes de sécheresse affecte directement la solvabilité des agriculteurs financés et le profil de risque du portefeuille.	Matériel
E	MACF – Règlement (UE) 2023/956	L'exposition indirecte des entreprises financées aux exigences du mécanisme carbone européen reste modérée en 2025.	Matériel
E	Transition climatique	L'adaptation des filières agricoles et agroalimentaires aux exigences de décarbonation modifie les modèles économiques des secteurs financés.	Matériel
E	Stress hydrique	La dépendance des activités agricoles aux ressources en eau constitue un facteur de risque financier significatif pour certains segments du portefeuille.	Matériel
E	Biodiversité	Bien que liée aux activités agricoles financées, l'incidence financière directe demeure encore difficilement mesurable à ce stade.	Non matériel (2025)
Transversal	Intégration des facteurs ESG dans l'analyse de crédit SASB / IFRS S1-S2	L'intégration des critères climatiques et sociaux dans le processus d'octroi de crédit constitue un levier central de maîtrise des risques et d'orientation stratégique du portefeuille.	Matériel

III. Gestion des risques et opportunités

Dans le prolongement de cette analyse, nous procédons à l'identification et à l'évaluation des risques et opportunités associés aux enjeux retenus.

1. Éthique des affaires / Conduite des affaires (G)

Risques :

- * Non-conformité réglementaire pouvant entraîner sanctions et atteinte à la réputation.
- * Risques réputationnels liés à la corruption ou à des pratiques non transparentes, pouvant affecter la confiance des investisseurs et des partenaires.

Opportunités :

- * Renforcer la confiance des clients et partenaires institutionnels.
- * Consolider la réputation de la BNA comme banque publique responsable et transparente.
- * Améliorer la gouvernance interne et l'efficacité des processus de contrôle, contribuant à la stabilité financière à long terme.

2. Sécurité des données et protection des informations (G)

Risques :

- * Cyberattaques ou fuites de données clients pouvant entraîner des pertes financières et une détérioration de la confiance.
- * Risque opérationnel lié à la dépendance croissante aux systèmes numériques et à la digitalisation.

Opportunités :

- * Mise en place de systèmes robustes de cybersécurité, renforçant la résilience opérationnelle.
- * Valorisation de la Banque comme acteur fiable et innovant, favorisant l'attractivité client et la fidélisation.
- * Intégration de pratiques de sécurité avancées pouvant réduire le coût du risque opérationnel.

3. Inclusion financière (S)

Risques :

- * Difficultés à atteindre certaines populations rurales ou PME, pouvant limiter la portée de la mission sociale.
- * Risque de portefeuille accru si certains clients vulnérables rencontrent des difficultés économiques.

Opportunités :

- * Renforcer le rôle de la BNA comme acteur structurant du développement agricole et régional.
- * Expansion de la clientèle à des segments stratégiques non encore desservis.
- * Développement de produits financiers innovants adaptés aux besoins des populations rurales et des PME.

4. Vulnérabilité socioéconomique des clients (S)

Risques :

- * Risque de surendettement des clients vulnérables, impactant la qualité du portefeuille et le risque de crédit.
- * Exposition aux fluctuations économiques et climatiques pouvant affecter les revenus des clients agricoles.

Opportunités :

- * Développement de solutions de financement responsables et adaptées aux capacités des clients.
- * Renforcement de l'accompagnement des exploitations agricoles et PME pour améliorer leur résilience financière.
- * Amélioration de la fidélisation client grâce à une approche sociale et inclusive.

5. Changement climatique (E)

- * Événements climatiques extrêmes (inondations, sécheresses) affectant la solvabilité des agriculteurs financés.
- * Impact potentiel sur la valeur des actifs et sur le profil de risque sectoriel.

Opportunités :

- * Financement de projets agricoles résilients et d'initiatives de transition bas-carbone.
- * Positionnement stratégique comme banque pionnière dans la finance durable pour le secteur agricole.
- * Développement de produits verts et incitations pour les exploitations adoptant des pratiques durables.

6. Gestion de l'eau E

Risques :

- * Réduction de la production agricole, entraînant une augmentation des défauts de paiement.
- * Augmentation du risque de crédit sur les exploitations fortement dépendantes de l'eau.

Opportunités :

- * Déploiement de solutions de financement pour la gestion de l'eau et l'irrigation efficace.
- * Promotion de pratiques agricoles durables et résilientes au climat.
- * Consolidation de l'expertise BNA dans le financement de l'agriculture face aux enjeux climatiques.

7. MACF – Règlement (UE) 2023/956 E

Risques :

- * Exposition indirecte des entreprises exportatrices financées par la BNA aux obligations carbone de l'Union européenne.
- * Augmentation potentielle du coût des exportations pour certaines filières agricoles et industrielles.
- * Impact financier limité en 2025, mais risque croissant si les contreparties ne s'adaptent pas.

Opportunités :

- * Anticiper l'intégration des normes carbone dans les projets financés et accompagner les clients dans leur conformité.
- * Développement de solutions de financement « vertes » pour soutenir les entreprises dans leur transition bas-carbone.
- * Positionner la BNA comme partenaire stratégique pour les filières exportatrices face aux exigences environnementales internationales.

8. Transition climatique E

Risques :

- * Risque de non-adaptation des filières financées aux nouvelles normes environnementales et bas-carbone.
- * Impact réglementaire et financier sur les entreprises ne respectant pas les standards de transition.

Opportunités :

- * Accompagnement des clients dans l'adaptation aux normes de décarbonation.
- * Développement de produits de financement favorisant la transition énergétique et écologique.
- * Positionnement de la BNA comme banque de référence pour la transition verte du secteur agricole et PME.

9. Stress hydrique E

Risques :

- * Insuffisance d'eau pour certaines cultures et industries agroalimentaires, fragilisant la solvabilité des projets financés.
- * Risque accru sur les projets à long terme dans les zones à forte pression hydrique.

Opportunités :

- * Financement de projets d'optimisation de l'usage de l'eau et d'infrastructures hydriques durables.
- * Soutien aux exploitations agricoles pour améliorer leur résilience face à la variabilité hydrique.
- * Renforcement de l'image de la BNA comme banque engagée dans la durabilité environnementale.

10. Intégration ESG dans l'analyse de crédit (Transversal)

Risques :

* Risque d'évaluation incomplète si les facteurs ESG ne sont pas correctement intégrés, pouvant affecter la solvabilité des contreparties.

* Exposition aux risques climatiques et sociaux non anticipés dans le portefeuille.

Opportunités :

* Meilleure anticipation des risques ESG et amélioration de la qualité du portefeuille.

* Orientation stratégique des financements vers des activités résilientes et durables.

* Renforcement de la gouvernance et de la prise de décision stratégique alignée avec les standards ESG internationaux.

Suite à l'identification des risques et opportunités liés aux enjeux ESG retenus comme matériellement significatifs pour la BNA Bank, il est nécessaire de procéder à une évaluation de ces facteurs. Cette étape permet de hiérarchiser les enjeux selon leur impact potentiel sur la solvabilité, le portefeuille et la continuité d'exploitation de la Banque.

Pour ce faire, nous évaluons :

* Pour chaque risque, sa gravité et sa probabilité de survenue, afin de calculer un score de risque ;

* Pour chaque opportunité, sa magnitude et sa probabilité de réalisation, afin de déterminer un score d'opportunité.

Un seuil de matérialité est défini afin de distinguer les risques et opportunités véritablement critiques pour la Banque de ceux qui sont jugés non significatifs à ce stade. Les facteurs dépassant ce seuil sont considérés comme matériels et

Définition des échelles et du seuil:

Risques :

- Gravité (G) : 1 = Faible, 2 = Modérée, 3 = Élevée, 4 = Très élevée, 5 = Critique

- Probabilité (P) : 1 = Très faible, 2 = Faible, 3 = Moyenne, 4 = Élevée, 5 = Très élevée

Opportunités :

- Magnitude (M) : 1 = Faible, 2 = Modérée, 3 = Élevée, 4 = Très élevée, 5 = Critique

- Probabilité (P) : même échelle que ci-dessus

Seuil de matérialité :

- Tout score ≥ 16 est considéré matériel.

Enjeu	Risques	Score Risque	Opportunités	Score Opportunité	Matériel
Éthique des affaires	Non-conformité, atteinte réputation	20	Renforcement réputation et confiance	20	Oui
Sécurité des données	Cyberattaques, fuites	16	Renforcement cybersécurité et attractivité	16	Oui
Inclusion financière	Difficulté à atteindre certaines populations	20	Expansion clientèle et produits innovants	16	Oui
Vulnérabilité clients	Surendettement, fluctuations	20	Solutions adaptées, fidélisation	20	Oui
Changement climatique	Événements extrêmes, baisse solvabilité	20	Financement résilient, produits verts	20	Oui
Sécheresse	Réduction production agricole	25	Gestion eau, pratiques résilientes	20	Oui

MACF (UE)	Coût des exportations, obligations carbone	9	Anticipation normes carbone, financement vert	9	Non
Transition climatique	Non-adaptation filières	16	Accompagnement décarbonation, financement vert	16	Oui
Stress hydrique	Insuffisance eau, solvabilité projets	16	Projets infrastructures durables	16	Oui
Intégration ESG crédit	Évaluation incomplète, risques non anticipés	25	Meilleure anticipation, orientation portefeuille	25	Oui

Le MACF (Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières – Règlement UE 2023/956) a été écarté de la liste des enjeux matériels pour 2025, car son impact financier et opérationnel sur le portefeuille global de la BNA reste limité à ce stade. En effet, seules certaines filières exportatrices, principalement agricoles et industrielles, sont concernées par les obligations carbonées de l'Union européenne, et ces entreprises représentent pour l'instant une part minoritaire du portefeuille.

Néanmoins, le MACF demeure suivi de manière stratégique afin d'anticiper les évolutions réglementaires et leurs effets potentiels sur les clients exportateurs. La BNA accompagne ces clients dans leur adaptation aux exigences carbone, par exemple via des solutions de financement « vertes », la planification de projets conformes aux normes bas-carbone et le conseil pour réduire l'exposition aux coûts liés au carbone. Cette surveillance permet à la Banque de protéger la compétitivité des filières exportatrices et de sécuriser son portefeuille face aux risques climatiques et réglementaires à moyen terme.

IV. . Indicateurs

La Banque a identifié un ensemble d'indicateurs qualitatifs permettant de suivre la performance et l'impact de ses engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance. Ces indicateurs ont été sélectionnés pour refléter de manière significative l'exposition de la Banque aux enjeux ESG matériellement pertinents, faciliter le suivi des actions mises en œuvre et soutenir la prise de décision stratégique. Le tableau ci-dessous présente ces indicateurs, classés par pilier et par enjeu, afin d'offrir une vision claire et structurée des outils de mesure utilisés.

Pilier	Enjeu	Indicateurs qualitatifs
G	Éthique des affaires	Existence de politiques anti-corruption et code de conduite appliqués, niveau de formation du personnel sur l'éthique
G	Sécurité des données	Niveau de maturité du système de cybersécurité, existence d'un plan de continuité IT
S	Inclusion financière	Qualité de l'accompagnement client, satisfaction client, accessibilité des produits financiers
S	Vulnérabilité socioéconomique des clients	Existence de programmes de soutien adaptés aux clients vulnérables
E	Changement climatique	Existence de plans d'action pour intégrer les risques climatiques dans la stratégie de financement
E	Sécheresse	Mise en place de programmes d'accompagnement agricole (irrigation, résilience)
E	Transition climatique	Existence d'un plan d'accompagnement vers la décarbonation
E	Stress hydrique	Qualité des solutions hydriques mises en place par les clients

Transversal	Intégration ESG dans l'analyse de crédit	Niveau de formation des analystes sur ESG, intégration systématique des critères ESG dans le processus de décision
-------------	--	--

Cette note explicative, exigée par le Conseil du Marché Financier (CMF), a été élaborée de manière à garantir la fiabilité des informations communiquées, en privilégiant à ce stade des indicateurs qualitatifs, la stratégie RSE 2026-2030 de la BNA intégrant quant à elle progressivement des indicateurs à la fois quantitatifs et qualitatifs.

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Banque Nationale Agricole « BNA BANK »**

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

I. Rapport sur les états financiers annuels

1. *Opinion*

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE « BNA BANK, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, annexés au présent rapport, font apparaître des capitaux propres positifs de 2 372,903 millions de dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 274,544 millions de dinars.

À notre avis, les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE « BNA BANK au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. *Questions clés de l'audit*

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1 Classification des créances et estimation des provisions

Question clé d'audit

Les créances s'élèvent au 31 décembre 2025 à 17 552 millions de dinars, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 2 027 millions de dinars et les intérêts et agios réservés à 989 millions de dinars.

Comme indiqué dans la note aux états financiers 3.1 « La comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes sont remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit. À cet effet, il y a lieu de reporter l'absence d'une base des garanties exhaustives.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi appliqué la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

3.2 Comptabilisation des intérêts et des commissions

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2025 s'élèvent à 1 743 millions de dinars.

Nous avons estimé que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique et des limites inhérentes au système d'information de la banque.

Procédures d'audit mises en œuvre

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La vérification de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.3 Prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables – BTA

Question clé d'audit

La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique retenue par la Banque.

Au 31 décembre 2025, la valeur du portefeuille BTA de la Banque porté en AC05 en application de la politique précitée, s'élève à 6 999 millions de dinars.

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants:

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au portefeuille titre dans les établissements bancaires ;
- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués ;

- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

4 Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Le tableau des engagements, tel qu'arrêté par la banque au 31 décembre 2025, comporte des créances envers des sociétés publiques s'élevant à 8 217 millions de dinars dont celles de l'office de céréales qui s'élèvent à 6 515 millions de dinars, représentant 34% du total des engagements de la clientèle

Rappelons que les chèques d'un montant de 2 687 millions de dinars, tirés par l'Office sur la Trésorerie Générale de Tunisie au titre de ses droits à compensation demeurent non encaissés à cette date.

2. Les fonds propres de la banque comportent le reliquat de la dotation de l'État, initialement de 133 millions de dinars, d'un montant de 43 millions de dinars constituée en vertu de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également au reliquat des fonds budgétaires agricoles revenant à l'État pour un montant de 80 millions de dinars (initialement de 160 millions de dinars), qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003.

Les états financiers de la banque affichent un passif au titre de ces deux fonds s'élevant à 179 millions de dinars et un actif de 121 millions de dinars représentant les créances transférées à la BNA (hors créances abandonnées).

Les actifs de la banque comportent 105,402 millions de dinars au titre des créances, dont 25,533 millions de dinars ont été octroyées sur fonds propres, abandonnées par la BNA et prises en charge par l'État, sur une période de 20 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et l'article 79 de la loi de finances pour l'année 2014 telle que modifiée par les textes subséquents.

3. La banque a procédé à la liquidation de 17,751 millions de dinars suite à la déchéance des avantages fiscaux liés aux dégrèvements financiers sous forme de fonds gérés libérés par la BNA de 2017 à 2021 suite au contrôle fiscal approfondi de sa filiale « SICAR INVEST ». L'existence de tout risque éventuel pouvant découler du non-respect des conditions d'éligibilité pour les fonds gérés constitués postérieurement à 2021 devrait être appréciée par la banque.
4. Les états financiers ne tiennent pas compte de l'incidence de la procédure engagée par le conseil de la concurrence contre le secteur bancaire en lien avec le report des échéances pendant la période COVID. À ce jour, le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif de cette affaire.
5. La note aux états financiers n°8 sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers, relate la publication de la loi n°5 de 2026 en date du 11 mars 2026, relative à la régularisation des créances bancaires gelées dans le secteur agricole. Cette loi prévoit des mesures de rééchelonnement et d'abandons partiels de créances pour les dettes classées 4 et plus auprès de la Banque Centrale de Tunisie au 30 septembre 2025. A la date de signature de notre rapport, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie précisant les modalités de mise en œuvre de cette loi n'est pas encore publiée. Par conséquent, l'impact financier éventuel sur les états financiers futurs de la Banque ne peut être déterminé avec précision à ce stade.
6. La publication de la Circulaire aux intermédiaires agréés n°2026-4 du 26 mars 2026, relative aux conditions de financement de l'importation de produits non prioritaires. Cette circulaire, entrée en vigueur postérieurement à la clôture de l'exercice, conditionne désormais l'octroi de tout concours

financier au dépôt préalable, sur fonds propres, de la totalité de la valeur des importations concernées. À la date d'émission du présent rapport, l'incidence de cette nouvelle réglementation sur le profil de risque du portefeuille de crédit et sur les états financiers futurs de la Banque ne peut être déterminée avec précision.

5 Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6 Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

7 Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du système de contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Notre lettre de direction, faisant partie intégrante du présent rapport, détaille les faiblesses et insuffisances identifiées ainsi que nos recommandations, notamment sur l'apurement des soldes anciens non mouvementés sur plusieurs catégories de comptes, le renforcement du suivi des garanties reçues via une base de données centralisée des sûretés, et la mise en place d'une comptabilité auxiliaire permettant un suivi individualisé des produits et commissions par client.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la Banque avec la réglementation en vigueur.

3. Participations croisées

Conformément aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales « Une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions, si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent. ». Trois sociétés du groupe BNA BANK détiennent, au 31 décembre 2025, 128 695 actions dans le capital de la BNA BNAK (des pourcentages de participation non importants)

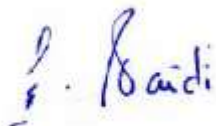
Ces sociétés seront privées des droits de vote qui y sont rattachés lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025.

Tunis, le 10 avril 2026

Les Co-commissaires aux comptes

Groupement CFA- CWG

Fathi Saidi



Groupement ACB-CWT

Zied KHEDIMALLAH



**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Banque Nationale Agricole « BNA BANK »**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

En application des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées

1. La BNA BANK a conclu avec sa filiale la SOFINREC, une convention de cession d'un lot de créances bancaires d'un montant égal à 6,547 millions de dinars. La cession a été consentie au prix d'un dinar symbolique.
2. Courant l'exercice 2025, les filiales, les entreprises associées et les administrateurs de la BNA BANK ont souscrit à l'emprunt obligataire subordonné privé « BNA Subordonné 2025 » émis par la BNA pour un montant global de 100 millions de dinars. Le montant souscrit, à hauteur de 10 millions de dinars, se détaille comme suit :

Société	Catégorie	Montant
BNA ASSURANCE	CAT C TF 9,55%	5 000 000
TUNIS RE	CAT B TF 9,50%	3 000 000
TUNIS RE	CAT C TF 9,55%	1 000 000
Total obligations souscrites par les filiales et les entreprises associées		9 000 000
CTAMA	CAT B TF 9,50%	1 000 000
Total obligations souscrites par les administrateurs		1 000 000
Total général en dinars		10 000 000

La commission de placement de cet emprunt, facturée par sa filiale BNA CAPITAUX, correspondant à 0,35% du montant de l'emprunt, s'élève à 395 mille dinars TTC.

3. Courant l'exercice 2025, la BNA BANK a confié à sa filiale, SICAR INVEST, la gestion des fonds à capital risque pour un montant de 80 millions de dinars et ce dans le cadre de la convention de gestion de fonds de capital-risque globale.
4. Courant l'exercice 2025, la BNA BANK a conclu avec sa filiale, BNA ASSURANCE, un contrat de location. En vertu de ce contrat, BNA BANK a loué à sa filiale un bureau à l'intérieur de l'immeuble BNA-Bloc B. La location est consentie pour une période d'une année commençant le premier janvier 2025,

moyennant un loyer annuel net de 19 200 dinars, renouvelable par tacite reconduction avec une majoration de 5% à partir de la deuxième année. Le loyer relatif à l'année 2025 s'élève à 19 200 dinars en HT.

5. En vertu des décisions du Ministre des Finances, la BNA BANK a bénéficié d'une enveloppe de garanties accordées par l'État, principal actionnaire, pour la couverture des engagements de certaines sociétés publiques. Ces garanties sont à hauteur de 7 225 millions de dinars.
6. Courant l'exercice 2025, BNA BANK a procédé à la conversion de sa dette envers sa filiale la société Immobilière des Œillets en une participation en capital de cette dernière et ce pour un montant de 15,175 millions de dinars.
7. Les encours des dépôts à terme souscrits, courant 2025, par les filiales, les entreprises associées ainsi que les administrateurs de la BNA BANK, s'élèvent au 31 décembre 2025 à 399,509 millions de dinars, répartis comme suit :

Relation	Certificat de Dépôt	Compte de placement	Total général
BNA ASSURANCE	83 500	40 000	123 500
BNA CAPITAUX	-	10 070	10 070
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	33 500	55 740	89 240
SICAV BNA	1 000	-	1 000
STE FINANC RECOUVREMENT CREANCES	5 000	-	5 000
STE IMMOBILIERE & DE VIABILISATION SIVIA	1 000	-	1 000
STE LA GENERALE DE VENTE GEVE	-	3 300	3 300
TUNIS RE	-	23 300	23 300
Total souscrits par les filiales et entreprises associées	124 000	132 410	256 410
CTAMA	133 000	10 099	143 099
Total souscrits par les administrateurs	133 000	10 099	143 099
Total en mille dinars	257 000	142 509	399 509

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

1. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA BANK a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2025 à 308,359 millions de dinars contre 311,069 millions de dinars au 31 décembre 2024.

2. Antérieurement à l'exercice audité et en vertu des décisions du Ministre des Finances, la BNA BANK a bénéficié d'une enveloppe de garanties accordées par l'État, principal actionnaire, pour la couverture des engagements de certaines entreprises publiques. Au 31 décembre 2025, ces garanties sont à hauteur de 369 millions de dinars.
3. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA BANK a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses capitaux

propres. Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

Au 31 décembre 2025, le reliquat de la dotation de l'État, initialement de 133 millions de dinars, s'élève à 43 millions

4. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA BANK a conclu avec l'État Tunisien, en date du 17 février 2004, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses engagements hors bilan sous la rubrique "Cautions, Avals et autres garanties données". Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

Au 31 décembre 2025, le reliquat de ce passif, initialement de 160 millions de dinars, s'élève à 80 millions de dinars.

5. Antérieurement à l'exercice audité, Certaines créances impayées ont été prises en charge par l'État et ce en vertu de :
- L'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014 telle que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015 et l'article 27 de la loi des finances complémentaire pour l'année 2015.
 - L'article 25 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 : Prise en charge par l'État des créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts
 - L'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 : Prise en charge par l'État des créances abandonnées par la BNA BANK et ce pour les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 Dinars par agriculteur à la date de leur obtention. Ces montants sont remboursés sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000.

Au 31 décembre 2025, l'encours desdites créances s'élève à 105 ,537 millions de dinars.

6. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA BANK a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2025 s'élève à 4,281 millions de dinars.
7. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA BANK a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2025 s'élève à 6, 299 millions de dinars.
8. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA BANK a souscrit auprès de sa filiale, BNA ASSURANCE, un contrat d'assurance destiné à couvrir le complément de la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2025 s'élève à 1,767 millions de dinars.

9. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA BANK a conclu avec sa filiale, BNA ASSURANCE, deux conventions de souscriptions de titres participatifs. L'encours de ces titres s'élève au 31 décembre 2025 à 40 millions de dinars.

10. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA BANK a signé avec sa filiale SICAR-INVEST plusieurs conventions de gestion de fonds à capital-risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

GESTIONNAIRE	Fonds	Année de libération	Montant souscrit	Encours au 31/12/2025
SICAR INVEST	FG 1	1997	4 500	1 410
SICAR INVEST	FG 2	1998	2 057	840
SICAR INVEST	FG 3	1999	5 550	49
SICAR INVEST	FG 4	2000	7 350	3 075
SICAR INVEST	FG 5	2001	7 000	2 798
SICAR INVEST	FG 6	2002	7 000	2 443
SICAR INVEST	FG 7	2003	5 000	2 490
SICAR INVEST	FG 8	2004	3 500	1 723
SICAR INVEST	FG 9	2006	1 500	829
SICAR INVEST	FG 10	2007	5 000	2 037
SICAR INVEST	FG 11	2008	2 500	834
SICAR INVEST	FG 12	2009	8 500	5 439
SICAR INVEST	FG 13	2010	20 000	17 722
SICAR INVEST	FG 14	2011	15 000	11 026
SICAR INVEST	FG 15	2012	10 000	3 900
SICAR INVEST	FG 16	2013	8 400	7 290
SICAR INVEST	FG 16 BIS	2013	5 600	5 400
SICAR INVEST	FG 18	2015	6 000	6 000
SICAR INVEST	FG 19	2016	7 000	7 000
SICAR INVEST	FG 20	2017	2 000	2 000
SICAR INVEST	FG 21	2017	3 000	3 000
SICAR INVEST	FG 20 Bis	2017	8 500	4 115
SICAR INVEST	FG 22	2018	20 000	15 000
SICAR INVEST	FG 22 BIS	2018	20 000	15 700
SICAR INVEST	FG 22 TER	2018	20 000	15 000
SICAR INVEST	FG 23	2019	25 000	24 000
SICAR INVEST	FG 23 BIS	2019	25 000	25 000
SICAR INVEST	FG 23 TER	2019	23 000	23 000
SICAR INVEST	FG 24	2020	20 000	20 000
SICAR INVEST	FG 24 BIS	2020	20 000	20 000
SICAR INVEST	FG 24 TER	2020	5 000	5 000
SICAR INVEST	FG 25	2021	30 000	30 000
SICAR INVEST	FG 25 BIS	2021	31 750	10 750
SICAR INVEST	FG 26	2022	25 000	25 000
SICAR INVEST	FG 26 BIS	2022	24 500	24 500

SICAR INVEST	FG 27	2023	40 000	40 000
SICAR INVEST	FG 27 BIS	2023	32 750	32 750
SICAR INVEST	FG 28	2024	25 000	25 000
SICAR INVEST	FG 28 BIS	2024	25 000	25 000
SICAR INVEST	FG 28 TER	2024	20 000	20 000
SOUS-TOTAL I			576 957	487 120
SIP SICAR (*)	FG SIP1	2011	1 500	1 470
SIP SICAR (*)	FG SIP2	2012	2 500	1 935
SIP SICAR (*)	FG SIP3	2013	6 000	2 700
SIP SICAR (*)	FG SIP5	2015	4 000	4 000
SIP SICAR (*)	FG SIP6	2016	9 000	9 000
SOUS-TOTAL II			23 000	19 105
Total Général en mille dinars				506 225

(*) : Ex- filiale de la banque absorbée par SICAR INVEST

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% décomptée sur l'encours des fonds confiés;
- Commission de recouvrement de 2,5%;
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés.

Au cours de l'exercice 2025, la BNA BANK a comptabilisé une charge globale de 4 ,135 mille dinars de ces différentes commissions.

11. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA BANK a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital-risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2025
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450
Total en mille dinars		900	900

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4 500 Dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds.

Au cours de l'exercice 2025, la BNA BANK a comptabilisé une charge globale de 9 mille dinars au titre de ces différentes commissions.

12. En vertu de conventions conclues avec la SICAV BNA et la SICAV Placement Obligataire, la BNA BANK assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces OPCVM.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission relative à l'exercice 2025 s'élève à 542 mille Dinars TTC;
- 1 000 Dinars (hors taxes), commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.

13. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA BANK a conclu une convention avec sa filiale, BNA capitaux. En vertu de cette convention, BNA CAPITAUX assure :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes. La BNA capitaux perçoit une rétribution forfaitaire de 30 000 Dinars hors taxes par année ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA BANK. La BNA capitaux perçoit, à ce titre :
 - Une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière
 - Une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé.
 - Des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées avec un maximum de 2 500 Dinars par valeur.

La BNA CAPITAUX a facturé en hors taxes, au cours de l'exercice 2025 un montant de 24 049 Dinars.

- Les services accomplis, pour le compte des clients de la BNA, seront rémunérés conformément à la tarification de la BNA capitaux affichée au public. Toutefois, pour toutes les opérations boursières passant par le réseau de la BNA, il a été convenu de partager les commissions de transactions à parts égales.

D'autre part, les frais d'assistance à l'assemblée élective de la BNA BANK, facturée par BNA CAPITAUX, ont totalisé 5 951 dinars en TTC.

14. Antérieurement à l'exercice audité, La BNA BANK a conclu des contrats de location. En vertu de ces contrats, elle loue à ses filiales, BNA Capitaux et Société Tunisie Informatique Services « TIS », certains de ses locaux.

Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2025
BNA CAPITAUX-MARSA	7 200 (HT)	15/12/2013	5%	deuxième année de la location	11 193
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4 800 (HT)	01/04/2008	5%	deuxième année de la location	9 860
TIS	14 400 (TTC)	01/01/2011	5%(tous les deux ans)	Troisième année de la location	15 444
Total					36 497

15. Les achats de matériel informatique, de maintenance et des prestations de services effectués par la BNA BANK, courant l'exercice 2025, auprès de sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » ont totalisé la somme de 3 948 mille dinars.

16. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA BANK a conclu un contrat d'assurance avec la CTAMA, administrateur, pour couvrir divers risques. La prime annuelle, hors taxes, relative à ce contrat d'assurance s'élève à 9 880 mille Dinars.

17. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA BANK a souscrit aux emprunts nationaux émis par l'État Tunisien, principal actionnaire. L'encours de ces emprunts s'élève au 31 décembre 2025 à 1098 millions de dinars.

Emprunts	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Total
Emprunt national 2021	50 000	15 000	30 000	-	95 000
Emprunt national 2022	16 000	20 000	16 800	54 400	107 200
Emprunt national 2023	65 000	75 000	100 000	106 000	346 000
Emprunt national 2024	100 000	150 000	150 000	150 000	550 000
Total en mille dinars	231 000	260 000	296 800	310 400	1 098 200

18. Antérieurement à l'exercice audité, les filiales, les entreprises associées ainsi que les administrateurs de la BNA BANK ont souscrit aux emprunts obligataires émis par cette dernière.

L'encours des montants souscrits ainsi que les intérêts générés par ces emprunts se détaillent comme suit :

Société	BNA SUB 2022-01	BNA SUB 2021-01	BNA SUB 2019-01	Intérêts 2025
SICAR INVEST	4 791	3 000	-	972
TUNIS-RE	4 000	1 500	600	695
BNA Assurances	12 000	1 600	-	1643
CTAMA	800	446	-	41
Total en mille Dinars	21 591	6 546	600	3351

19. Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées de la BNA ainsi que les commissions et intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2025, comme suit (montant exprimés en dinars):

Partie liée	Solde au 31/12/2025		Intérêts de l'exercice 2025	
	Débiteur	Créditeur	Encaissés	Servis
SIMPAR	75	548	168	-
SIVIA	-	5 932	3	-
ESSOUKNA	-	1 060	12	-
AGRO-SERVICES	-	359	-	1
TIS	-	920	8	5
BNA CAPITALS	-	2 994	2	203
SOFINREC	-	1 166	-	-
POS	-	4 296	-	88
SOGEST	2 734	-	344	-
EL MEDINA	1 127	317	164	-
SICAR INVEST	3	362	1	17
SOIVM SICAF	-	5	-	-
SICAV BNA	-	11	1	1

SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	9	-	-
SODET SUD	-	9	-	-
TUNIS-RE	-	1 984	3	-
ZIED	-	1	-	-
BNA Assurances	-	1 572	16	364
GENERALE DES VENTES	-	36	-	-
SDA Hanchir Ayed	-	95	-	-
CTAMA		1412		550

20. Les concours bancaires accordés par la BNA BANK aux sociétés, parties liées et à ses administrateurs totalisent, au 31 décembre 2025, un montant de 186,318 millions de dinars, répartis comme suit :

Société	Engagements hors comptes débiteurs	CNNU	Total
SIMPAR	63 952	100	64 052
S.P.I EL MEDINA SAHLOUL IV	35 336	300	35 636
STE ESSOUKNA	31 099	21 338	52 436
SDA HENCHIR AYED	444	59	503
S O F I N R E C	1 050		1 050
STE TSIE INFORMATIQUE SCES	689		689
STE IMMOBILIERE & DE VIABILISATION SIVIA	28 621		28 621
total filiale et entreprises associées	161 190	21 797	182 987
CTAMA	3 331		3 331
Total administrateurs	3 331	-	3 331
Total général en mille dinars	164 521	21 797	186 318

21. Les concours accordés par la BNA BANK à l'État Tunisien, son principal actionnaire, via les ministères sont à hauteur de 106,248 millions de dinars (y compris les prêts syndiqués).

III. Obligations et engagements de la BNA BANK envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Le Directeur Général par Intérim a été nommé par décision du Conseil d'Administration de la BNA Bank lors de sa réunion en date du 09 mars 2023. Le Conseil d'Administration de la BNA Bank, réuni le 29 avril 2024, a décidé de maintenir, pour le Directeur Général par Intérim, les mêmes avantages dont bénéficie le Directeur Général Adjoint qui se composent de 12 salaires mensuels et de diverses primes (prime de bilan, prime de rendement et 13ème mois, rétrocession des jetons de présence), de la mise à sa disposition d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 400 litres de carburant et d'un forfait téléphonique de 200 Dinars par mois) et il bénéficie des avantages postérieurs à l'emploi conformément aux termes de la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers.
- Le Conseil d'Administration de la BNA Bank, réuni le 11 juillet 2024, a décidé d'attribuer au Directeur Général par Intérim une prime annuelle variable qui est calculée sur la base des indicateurs quantitatifs et qualitatifs arrêtés par le Comité de Nomination et de Rémunération, et ce, parmi les indicateurs inscrits dans le contrat programme, tel que fixé par arrêté du Ministre des Finances conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n°2013-4953 du 05

décembre 2013, portant application des dispositions de l'article 22 ter de la loi n°89-9 du 1er février 1989, relative aux participations, entreprises et établissements publics, aux banques publiques.

- Le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs de la BNA BANK a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 avril 2025 à 4 000 dinars en brut par séance pour le président du conseil d'administration (avec un plafond annuel de 24 000 Dinars) et à 2 000 dinars en brut par séance pour les membres du conseil d'administration (avec un plafond annuel de 12 000 Dinars).
- Le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs membres du comité permanent d'audit et du comité des risques a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 avril 2025 à 2000 dinars en net et par séance pour le président de chaque comité (avec un plafond annuel de 12 000 Dinars) et à 1500 dinars en net et par séance pour les membres des comités (avec un plafond annuel de 9 000 Dinars). Les présidents et membres de plus d'un comité seront rémunérés sur la base de leurs présences dans un seul comité de leur choix.

2. Les obligations et engagements de la BNA BANK envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025, se présentent comme suit (en Dinars) :

Nature de la rémunération	Directeur général par intérim		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025
Avantages à court terme (*)	442 005	223 240	275 875	144 000
Avantages postérieurs à l'emploi	392	3 282	-	-
TOTAL	442 397	226 522	275 875	144 000

(*) : calculs compte tenu des avantages en nature et cotisations patronales supportées par BNA BANK y compris les primes au titre de l'IDR.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 10 avril 2026

Les Co-commissaires aux comptes

Groupement CFA- CWG

Fathi Saidi

Groupement ACB-CWT

Zied KHEDIMALLAH